



Pays de Fayence
Provence d'Azur

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
ANNÉE 2023**

(décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

083-200004802-20241002-240925-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024
Publication : 02/10/2024

SOMMAIRE

083-200004802-20241002-240925-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Publication : 02/10/2024

I. INDICATEURS TECHNIQUES	4
1. Territoire desservi	4
2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets	5
2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service	5
2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains.....	5
2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels.....	6
2.1.3 Collecte des ordures ménagères.....	7
2.1.3.1 Organisation de la collecte	7
2.1.3.2 Fréquence de collecte	7
2.1.3.3 Tonnage collecté et traités	8
2.1.4 Collecte des encombrants	8
2.1.4.1 Organisation de la collecte	8
2.1.4.2 Focus sur les dépôts sauvages de l'année 2023	8
2.1.4.3 Fréquence de collecte	9
2.1.4.4 Tonnage collecté	9
2.1.5 Collecte sélective	9
2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers	9
2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre.....	9
2.1.5.3 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte	10
2.1.5.4 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)	10
2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers.....	11
2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers.....	11
2.1.6.2 Tonnage collecté	11
2.1.7 Les déchetteries.....	11
2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt.....	11
2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes. .	12
2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes.....	13
2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt	14
2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols	14
2.1.7.6 Fin de l'utilisation de la déchetterie automatique en Pays de Fayence	15
2.1.7.7 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries.....	15
2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures	16
2.1.9 Les Eco-organismes.....	17
2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence	18
2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers.....	18
2.2.2 La collecte des cartons.....	18
2.2.2.1 Collecte des cartons	18
2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons	19
2.3 Bilan des tonnages collectés	19

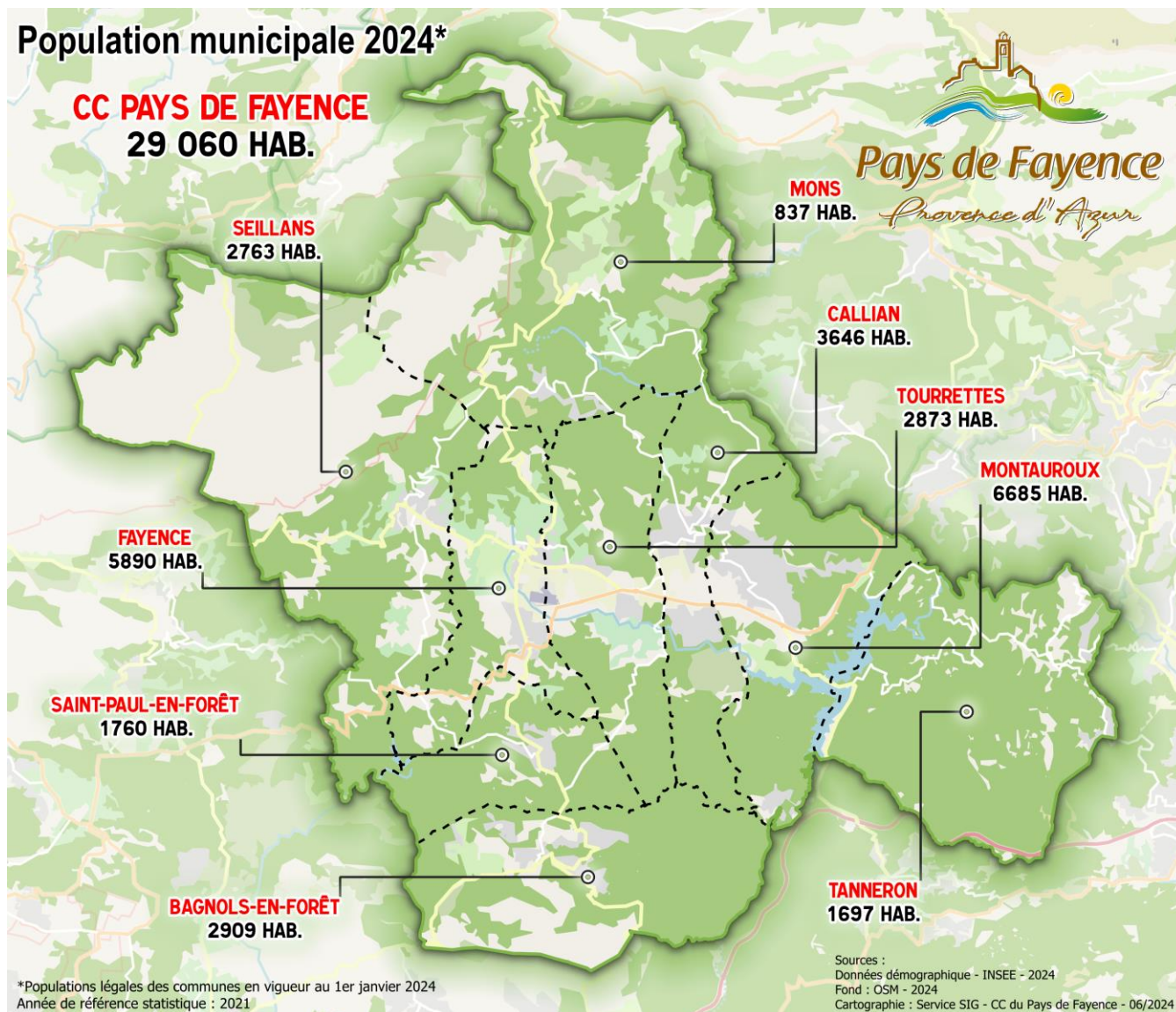
2.3.1 Tonnages collectés	19
2.3.2 Evolution des performances de collecte	20
3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets	21
3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères	21
3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries	21
3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt.....	21
3.2.2 Déchetteries de Tourrettes et de Montauroux	22
3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire	22
3.3.1 Traitement du verre	22
3.3.2 Traitement des papiers et des emballages.....	23
3.4 Taux global de valorisation.....	23
4. Instauration de la redevance incitative.....	24
5. Prévention des déchets ménagers et assimilés	27
5.1 Poursuite des distribution de composteurs individuels.....	27
5.2 Composteurs collectifs.....	27
5.3 Le Broyage à domicile	28
5.4 Les animations	29
5.5 Opération « Famille 0 déchet »	31
5.6 Opération « Laisse parler ton cœur » - collecte de jouets d'occasion organisée par Ecosystem.....	32
5.7 Opération « Ménage ton Lac »	32
5.8 Audit gaspillage alimentaire sur la cantine de Saint-Paul-en-Forêt.....	32
5.9 Collecte du matériel scolaire.....	32
5.10 La collecte des sapins de Noël.....	33
6. Autres événements marquant de l'année 2023	34
7. Passation et renouvellement des marchés	38
II. INDICATEURS FINANCIERS	40
1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	42
2. COÛT COMPLET DU SERVICE	42
2.1 Coût et financement du service public	42
2.2 Structure du coût.....	43
2.2.1 Structure du coût par poste de charge	43
2.2.2 Structure du coût par poste de produits	43
2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement.....	43
2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service	44
2.3 Coût des différents flux de déchets	45
2.3.1 Coût total par flux de déchets.....	45
2.3.2 Evolution des coûts	46
2.3.3 Part des flux dans le coût du service public.....	46
2.3.4 Coûts aidées par habitant	47
2.3.5 Coûts aidés à la tonne	48
III. EVOLUTION DU SERVICE en 2024	49

4.1 Evènements marquants du début de l'année 2024	083-200004802-20241002-240925-16-DE	49
4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2024	Accusé certifié exécutoire	50
4.3 Passation et renouvellement des marchés 2024	Réception par le préfet : 02/10/2024 Publication : 02/10/2024	51



I. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi



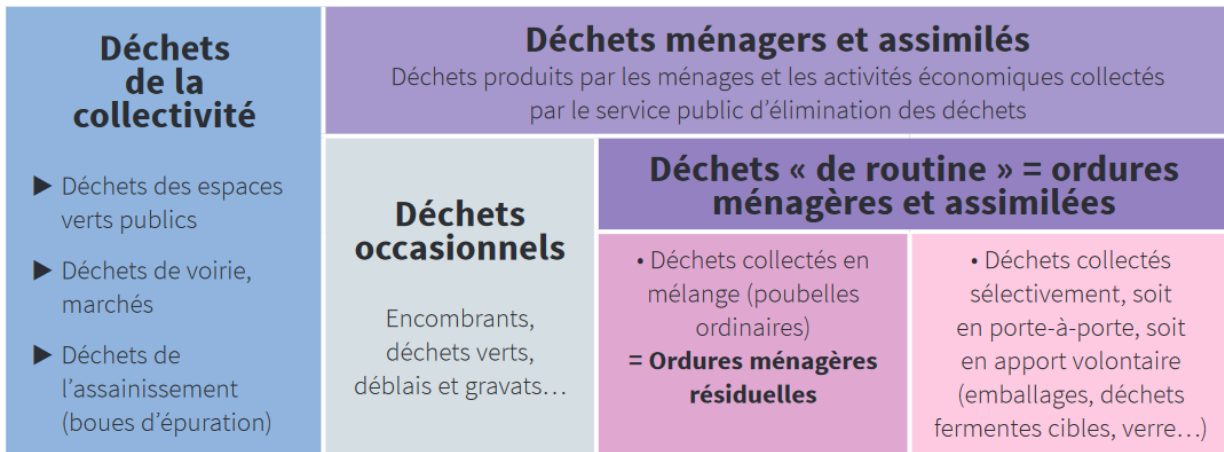
La Communauté de communes du Pays de Fayence compte 9 communes.

Elle exerce les **compétences collecte et traitement pour l'ensemble des communes à l'exception de Bagnols-en-Forêt** pour laquelle elle n'exerce que la compétence collecte.

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes rembourse au SMIDDEV tous les frais relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de Bagnols-en-Forêt.

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service



Source : ADEME

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets issus des marchés et des espaces verts publics.

2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains

- **Bilan des moyens humains**

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Administratif	5	5	6	6	6	8
Ambassadeur du tri	1	1,5	1,5	2	2	2
Maintenance				2	4	7
Déchetteries	4	5,5	5,5	5,5	5.5	5.5
Quai de transfert	1	1	1	1	1	1
Régie de collecte	29	30	30	30,5	30.5	28.5
Mécanique	2	2	2	2	2	2
TOTAL	42	45	46	49	51	54

Plusieurs recrutements ont du avoir lieu pour venir renforcer l'équipe :

- un agent pour l'équipe de maintenance, pour la prestation de broyage à domicile
- deux agents pour l'équipe administratives afin de palier deux agents en maladie longue durée (toujours sur le budget)

La collecte des encombrants ne fait plus partie de la régie de collecte et à basculer au sein de l'équipe de maintenance afin d'optimiser l'utilisation des véhicules et améliorer la collecte des dépôts sauvages.

Bilan des accidents de travail et maladies

Type d'arrêt	Nombre de jours			Nombre de jours			Nombre de jours		
	2020	2021	Evolution	2021	2022	Evolution	2022	2023	Evolution
Accident de service	242	246	2%	246	265	8%	265	231	-13%
Maladie	1258	615	-51%	615	447	-27%	447	846	47%
Services non fait	41	14	-66%	14	18	29%	18	52	65%
TOTAL	1541	875	-43%	875	729	-17%	730	1129	55%

Cette année, on constate que le nombre d'arrêt maladie a augmenté de façon considérable (+47%). Cette hausse des arrêts maladie est liée a un arrêt maladie de longue durée d'un agent du mois d'avril jusqu'en décembre.

Le nombre d'accident de travail a cependant lui, diminué à -13%.

2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels

Les véhicules et engins

Les véhicules	
Véhicules de collecte des ordures ménagères, des emballages, des papiers et des cartons	1 benne de 14m3
	6 bennes de 12m3
	2 benne de 9m3
	4 bennes de 8m3
	1 bennes de 6m3
Véhicules pour la collecte des encombrants	2 camions plateau VL avec hayon
	1 camion plateau VL avec grue
Véhicule pour le quai de transfert	1 camion ampliroll
Voitures	1 voiture pour les mécaniciens
	1 voiture pour le responsable d'exploitation
	1 voiture et 1 utilitaire pour la maintenance des conteneurs
	1 voiture pour le service administratif
Engins pour les déchetteries	2 tractopelles et 1 pelle mécanique



Moyens matériels

Les moyens matériels
1 quai de transfert
Des locaux sociaux pour les agents de collecte
1 aire de lavage
1 garage pour la réparation des véhicules
2 déchetteries et 1 déchetterie automatique



2.1.3 Collecte des ordures ménagères

2.1.3.1 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée en régie.

Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupement sont installés dans les cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter. La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.

Le mode de collecte de Tanneron a été modifié en avril 2023. Le passage en porte à porte a été réalisé en prévision du passage à la redevance incitative. La commune de Tanneron a fait figure de commune « test ».

Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans et Tourrettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement.

La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tourrettes de 9.

Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés au nombre de 15.

2.1.3.2 Fréquence de collecte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bagnols-en-Forêt (1^{er} secteur) *	X				
Bagnols-en-Forêt (2^{ème} secteur) *					X
Saint-Paul-en-Forêt *			X		
Seillans	X			X	
Seillans (Brovès)		X			X
Tanneron (1^{er} secteur)		X			
Tanneron (2^{ème} secteur)					X
Esterets/Marjoris/Château Tournon *				X	
Villages	X		X		X
Intermédiaire	X		X		X
TF	X		X		X
MC	X		X		X
Plaine	X		X		X
FTCM		X		X	

* collecte en porte à porte

- Bagnols-en-Forêt 1^{er} secteur : côté est de la commune,
- Bagnols-en-Forêt 2^{ème} secteur : côté ouest de la commune,
- Tanneron 1^{er} secteur : 12m2
- Tanneron 2^{ème} secteur : 8m2
- Villages : cœur de villages
- Intermédiaire :
- TF : Tourrettes et Fayence
- MC : Montauroux et Callian
- Plaine : Zone d'activité du territoire
- FTFCM : Fayence, Tourrettes, Callian et Montauroux (points de regroupement nécessitant une collecte par jour)

Les cœurs de village ainsi que les points sensibles sont également collectés le samedi.

2.1.3.3 Tonnage collecté et traités

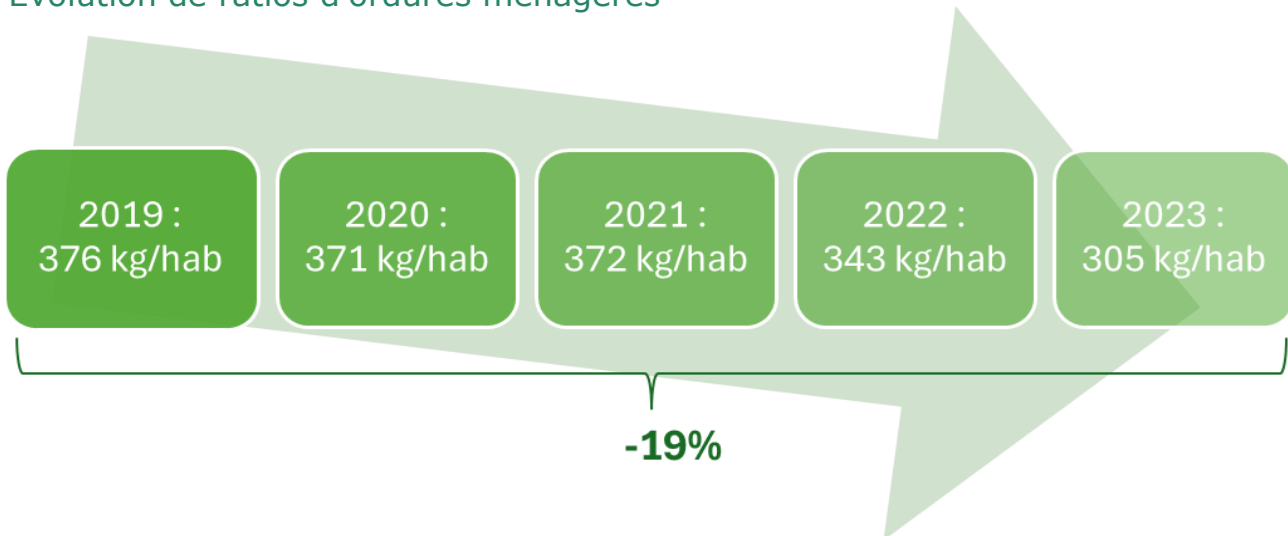
Type de collecte	Année 2021	Année 2022	Evolution %	Année 2022	Année 2023	Evolution %
OM en bacs roulants	9 790,39 t	9 049,40 t	-7,57%	9 049,40 t	7961,90	-12,02%
OM en semi-enterrés	915,92 t	932,40 t	1,80%	932,40 t	959,18	2,87%
Total	10 706,31 t	9 981,80 t	-6,77%	9 981,80 t	8906,86 t	-10,63%

L'annexe n°1 retrace l'évolution des tonnages d'ordures ménagères de 1980 à 2023

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
OM collectées	8906,86 t	29 074 hab.	305 kg/hab	350 kg/hab	378 kg/hab

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2022 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

Evolution de ratios d'ordures ménagères



2.1.4 Collecte des encombrants

2.1.4.1 Organisation de la collecte

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée en régie. Lors de la collecte des encombrants, les dépôts sauvages sont également collectés.

2.1.4.2 Focus sur les dépôts sauvages de l'année 2023

La grande crainte inerrante à l'intégration de la redevance incitative sur le territoire est inévitable c'est pourquoi il est important de relever la quantité de déchets sauvages existant :

- **En 2023 : 62.14 tonnes**

Il sera donc intéressant de comparer les tonnages de 2023 avec les futurs en 2024 et 2025, afin de constater si le passage en RI a eu un véritable effet sur ces incivilités.

2.1.4.3 Fréquence de collecte

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation, suivant un calendrier établi en début d'année.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- Bagnols-en-Forêt : quatre fois par mois au minimum
- Callian : deux fois par mois
- Fayence : trois fois par mois
- Mons : deux fois par mois
- Montauroux : quatre fois par mois
- Saint-Paul-en-Forêt : deux fois par mois au minimum
- Seillans : deux fois par mois
- Tanneron : deux fois par mois
- Turrettes : deux fois par mois

2.1.4.4 Tonnage collecté

	Année 2021	Année 2022	Evolution %	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Collecte des encombrants	229,30t	226,02 t	-1,43%	226,02 t	165.5	-26.77%

2.1.5 Collecte sélective

2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers

La collecte sélective est organisée soit à partir de **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** soit à partir de **points de regroupement en bacs roulants** disposés dans les différents quartiers des communes.

A noter : depuis mai 2023, il est possible de mettre les papiers en mélange avec les emballages. Peu à peu les bacs et colonnes dédiées aux papiers sont retirés.

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés au quai de transfert de Montauroux :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés
- Pour les papiers, dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif).

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) pour les emballages et vers l'Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) pour les papiers.

2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre

La collecte sélective du verre est organisée en **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers pour l'ensemble des communes à l'exception de la commune de Bagnols-en-Forêt pour laquelle la collecte du verre est effectuée en **points de regroupement en bacs roulants**.

A noter : depuis avril 2023, la totalité des bacs de verres de la commune de Bagnols-en-Forêt ont été remplacés par des colonnes, soit au total l'installation de 21 colonnes.

Après les collectes, les camions vident le verre collecté :

- De Bagnols-en-Forêt (jusqu'en avril 2023), dans le caisson dédié qui se trouvent sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Les caissons sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO).
- Pour les autres communes et pour Bagnols à compter de mai 2023, directement au centre de tri du Muy

2.1.5.3 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte

Matériaux	Points d'apports volontaires	Points de regroupement	TOTAL
Verre	1 250 t	49,80 t	1 299,80 t
Emballages ménagers + Papiers	320,86 t	1029,94	1350,80 t

2.1.5.4 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)

Matériaux	Année 2021	Année 2022	Evolution %	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Verre	1 165,22 t	1 257,87 t	7,95%	1257,87 t	1 299,80 t	3,33%
Papiers	322,58 t	345,50 t	7,11%	345,50 t	1 350,80 t	8,72%
Emballages ménagers	961,88 t	897,00 t	-6,75%	897,00 t		
Total	2 449,68 t	2 500,37 t	2,07%	2 500,37 t	2 650,60 t	6,01%

L'annexe n°2 retrace l'évolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2023

Matériaux	Tonnage 2023	Nbre d'habitants	Production par habitant CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne VAR*
Verre	1 299,80 t	29 060 hab (carte).	45 kg/hab	27 kg/hab**	34 kg/hab**
Papiers	1 350,80 t		46 kg/hab	40 kg/hab***	52 kg/hab***
Emballages ménagers					

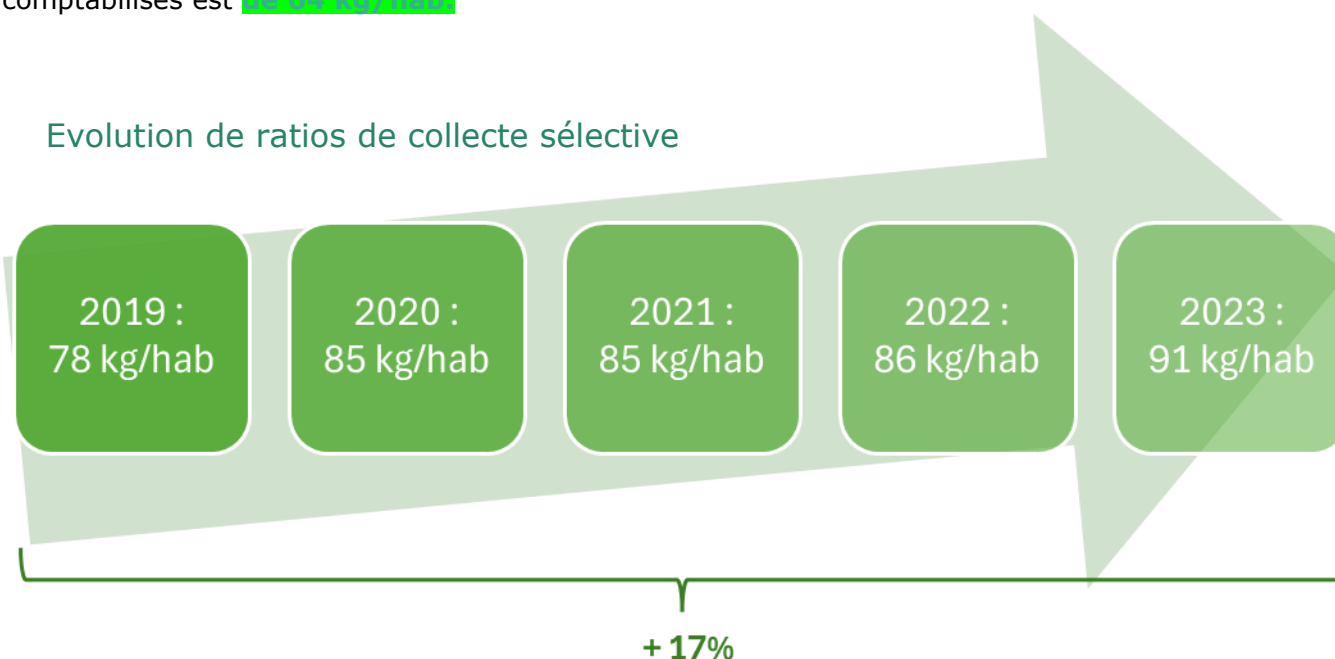
* Chiffres issus du « Tableau de bord 2022 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

** Le ratio pour le verre des moyennes PACA et Var contient le verre issus des collectes des ménages mais également des professionnels

*** Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels

Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels, ainsi la production d'emballages et de papiers par habitant pour le Pays de Fayence si les tonnages de cartons des professionnels sont comptabilisés est **de 64 kg/hab**

Evolution de ratios de collecte sélective



2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers

2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers

Face à l'augmentation constante de cartons, une collecte pour les particuliers a été mise en place depuis mars 2021.

La collecte des cartons pour les particuliers est organisée à partir de **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes, le camion va directement vider à l'Écopôle du Capitou (SOFOVAR) pour être triés et mis en balle afin d'être évacués vers le repreneur.



2.1.6.2 Tonnage collecté

	Année 2021	Année 2022	Evolution %	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Collecte des cartons	95,32 t	171,86 t	80,30%	171,86t	215,02t	25,11%

2.1.7 Les déchetteries

2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tournettes et de Bagnols-en-Forêt

L'accès aux déchetteries de Tournettes et de Bagnols-en-Forêt est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite de 2 tonnes de végétaux, 2 tonnes de gravats et 1 tonnes d'autres apports par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :

- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :

- 40€/t pour les déchets verts
- 45€/t pour les autres apports
- Majoration de 10€/t pour les professionnels extérieurs à la Communauté de communes.

La carte d'abonnement peut être obtenue au siège de la Communauté de Communes. Cette carte, facturée 10€, doit être présentée à chaque passage.

Depuis 2019, l'accès sur la déchetterie de Tournettes se fait sur présentation d'un badge délivré par la Communauté de communes. Il en est de même depuis 2020 pour la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.

Appports autorisés sur les déchetteries de Tournettes et de Bagnols-en-Forêt

Déchets verts	Huile de friture
Encombrants	Piles et batteries
Métaux	Papiers
Bois	Cartouches d'encre
Gravats inertes	Bouteilles de gaz
Gravats non inertes (plâtre...)	Tubes et lampes
Cartons	Pneumatiques
Déchets dangereux des ménages	Vêtements
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Capsules de café en métal
Huiles de vidange	Déchets d'ameublement

La déchetterie de Tourrettes se situe :
RD56 - Route de Bagnols-en-Forêt -
83440 TOURRETTES



Horaires d'ouvertures
Du lundi au samedi de 8h00 à 17h00
Fermée le dimanche et les jours
fériés

La déchetterie de Bagnols-en-Forêt est située : Chemin des Meules
- 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT



Horaires d'ouvertures
Mardi, jeudi, vendredi : 8H00 – 13H00
Mercredi et samedi : 8H00 – 12H00
et de 13H00 – 16H30
Fermée le lundi ; dimanche et les jours
fériés

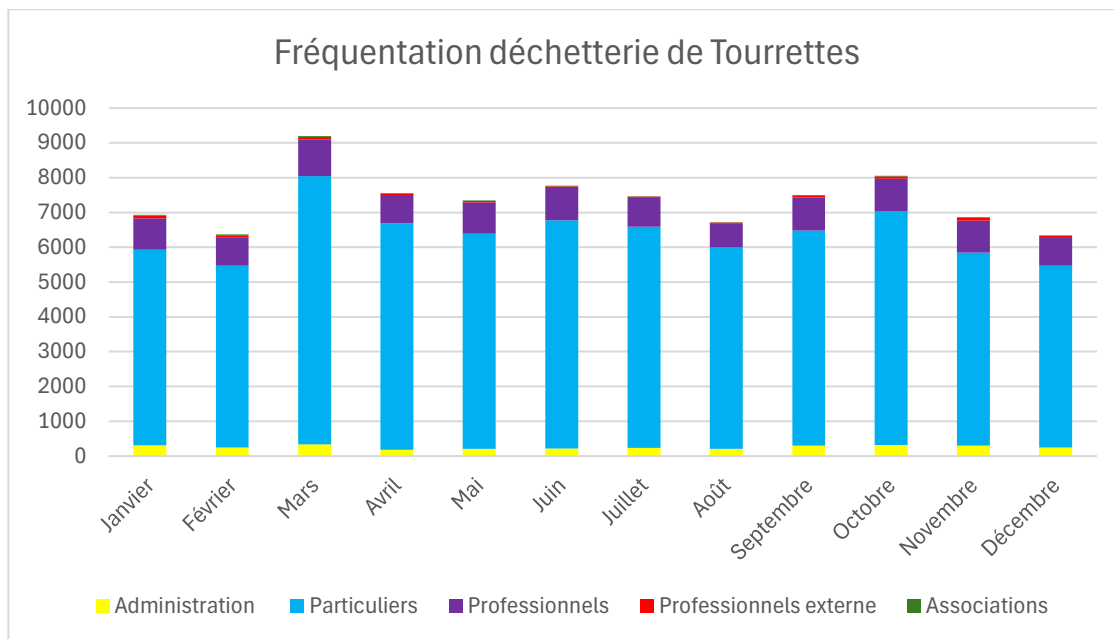
2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes

Matériaux	Année 2021	Année 2022	Evolution %	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Encombrants	1 529,65 t	1 414,83 t	-7,51%	1 414,83 t	1 665,13 t	17,69%
Végétaux	5 339,55 t	5 110,51 t	-4,29%	5 110,51 t	5 279,66 t	3,31%
Métaux	566,20 t	422,38 t	-25,40%	422,38 t	321,86 t	-23,80%
D3E	368,22 t	328,60 t	-10,76%	328,60 t	293,13 t	-13,51%
Bois	1 711,74 t	1 151,71 t	-32,72%	1 151,71 t	1 273,23 t	10,55%
Cartons	293,72 t	239,73 t	-18,38%	239,73 t	156,78 t	-34,60%
Papiers	67,96 t	51,12 t	-24,78%	51,12 t	44,18 t	-13,58%
Pneumatiques	36,66 t	46,93 t	28,01%	46,93 t	39,78 t	-53,97%
Piles et batteries	1,47 t	1,05 t	-28,25%	1,05 t	1,59 t	50,85%
Huiles minérales	14,22 t	9,18 t	-35,44%	9,18 t	8,31 t	-9,48 %
Gravats propres	451,08 t	437,45 t	-3,02%	437,45 t	348,22 t	-20,40%
Gravats sales	1 847,15 t	2 045,05 t	10,71%	2 045,05 t	2 180,79 t	6,64%
ECO-DDS	128,33 t	129,00 t	0,52%	129,00 t	132,50 t	2,71%
Lampes usagées	0,70 t	0,80 t	14,94%	0,80 t	0,90 t	12,88%
Mobiliers	603,80 t	997,84 t	65,26%	997,84 t	970,39 t	-2,75%
TOTAL	12 962,03 t	12 385,53 t	-4,45%	12 385,53 t	12 716,53 t	2,58%

L'annexe n°3 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2017 à 2023

On note une faible augmentation des tonnages par rapport à l'année 2022. Certaines diminutions de tonnages comme les pneus sont dû au fait qu'ils ne sont acceptés en déchetterie dans la limite de 4 pneus/an par usagés. Les DEEE et les métaux ont connus une diminutions lié au fait qu'il s'agit de filières victime de vandalisme.

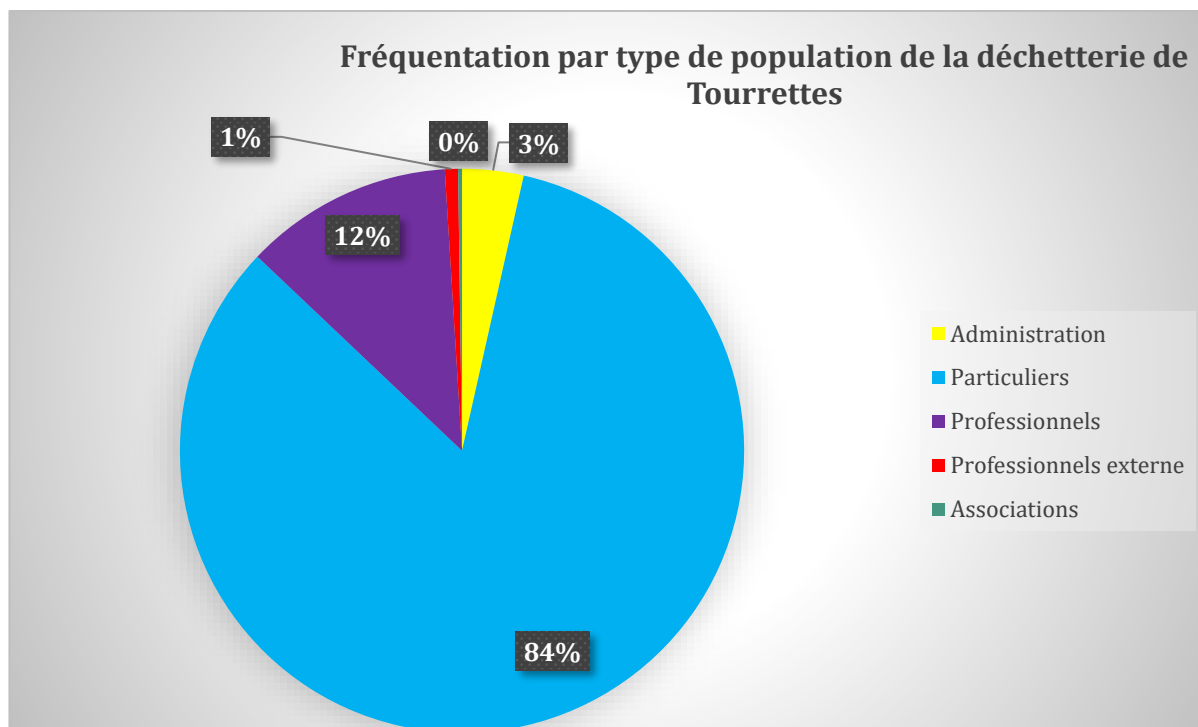
2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes



La fréquentation moyenne journalière est de 292 usagers.

En 2022, la fréquentation était de 275 usagers par jour. On constate une hausse de fréquentation de 6%.

La fréquentation est répartie de la façon suivante :



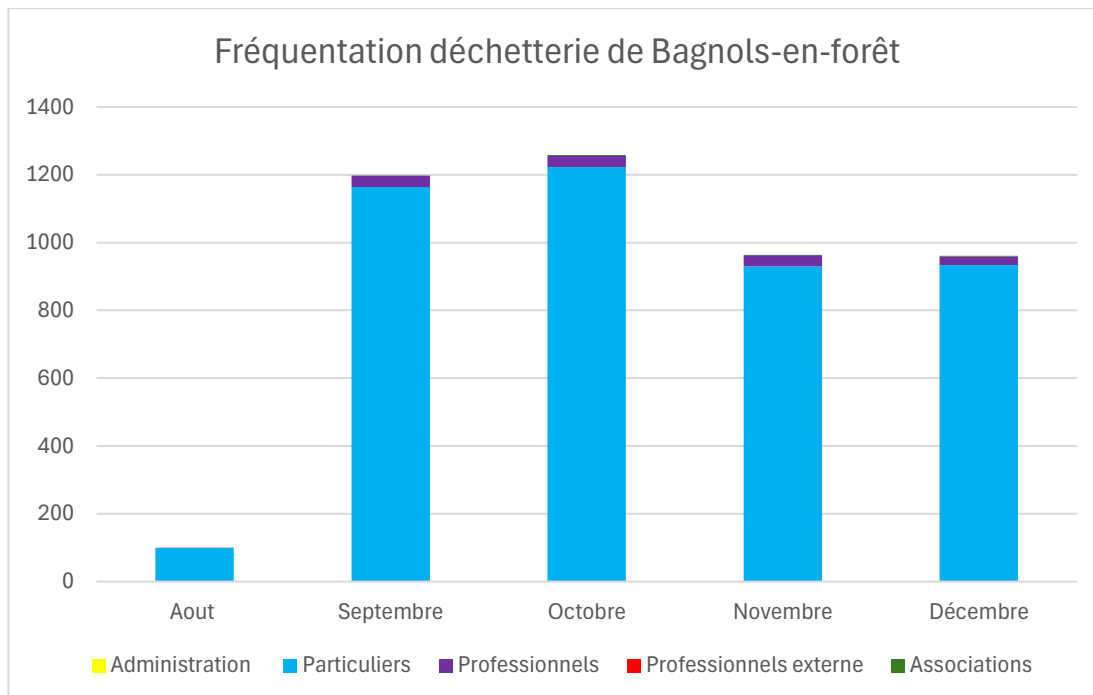
2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Matériaux	Année 2021	Année 2022	Evolution %	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Encombrants	129,70 t	150,00 t	15,63%	150,00 t	176,78 t	17,85%
Végétaux	713,33 t	608,31 t	-14,72%	608,31 t	598,97 t	-1,54%
Métaux	55,58 t	51,30 t	-7,70%	51,30 t	59,64 t	16,26%
D3E	47,53 t	46,43 t	-2,31%	46,43 t	49,58 t	6,79%
Bois	114,46 t	104,48 t	-8,72%	104,48 t	130,34 t	24,75%
Cartons	30,16 t	28,89 t	-4,21%	28,89 t	28,81 t	-0,28%
Gravats propres	229,14 t	183,03 t	-20,12%	183,03 t	234,18 t	27,95%
Gravats non inertes	100,30 t	143,62 t	43,19%	143,62 t	193,96 t	35,05%
Piles et batteries	0,25 t	0,24 t	-2,01%	0,24 t	0,60 t	147,13%
DDS	23,28 t	18,57 t	-20,24%	18,57 t	17,25 t	-7,11%
Pneumatiques	1,16 t	3,10 t	-15,99%	3,10 t	3,240 t	4,52%
Mobiliers	112,20 t	104,58 t	-6,79%	104,58 t	115,620 t	10,56%
TOTAL	1 557,71 t	1 442,55 t	-7,54%	1 442,55 t	1 608,97 t	11,54%

L'annexe n°4 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2023

On note une augmentation globale des tonnages par rapport à l'année 2022, probablement dû à l'absence de contrôle d'accès durant 8 mois.

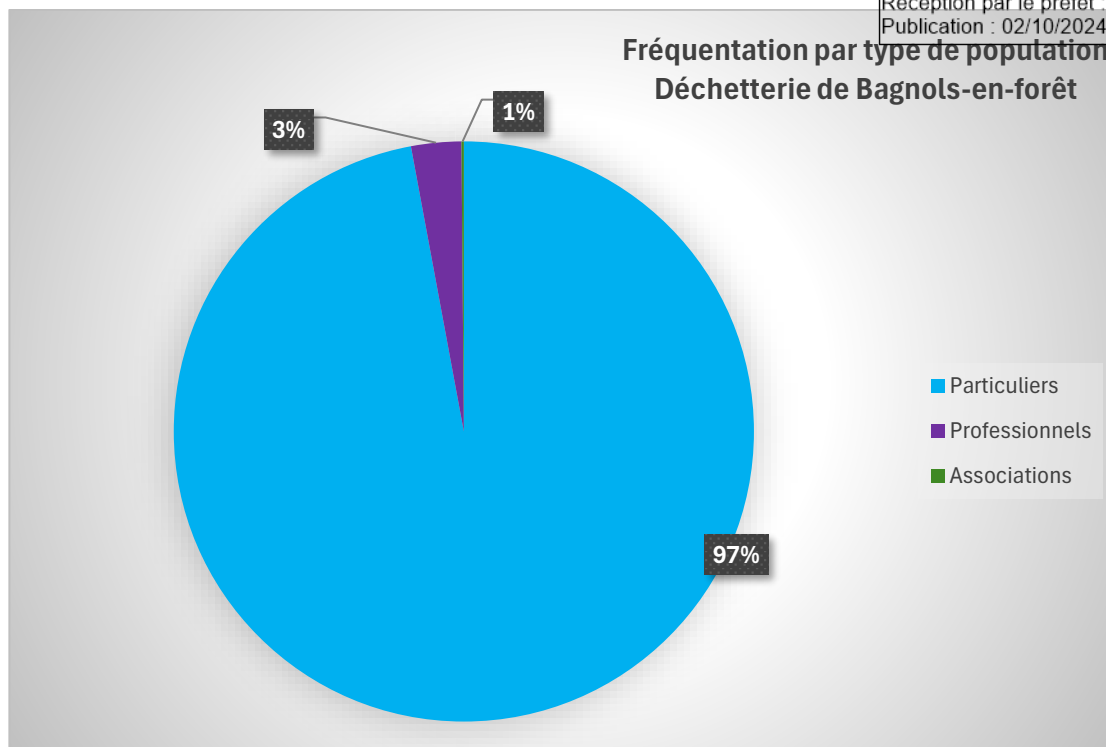
2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols



L'absence de données à partir de janvier jusqu'à aout est liée à une panne du système de pesée du pont bascule, n'ayant pas permis le bon fonctionnement de la déchetterie.

La fréquentation moyenne quotidienne est de 51 usagers. En 2022, elle était de 55 usagers par jour, ce qui représente une baisse de 7%.

La fréquentation est répartie de la façon suivante :



2.1.7.6 Fin de l'utilisation de la déchetterie automatique en Pays de Fayence



La déchetterie automatique est fermée depuis mars 2023 sera démontée courant 2025. Une reprise par son fabricant est à l'étude.

Les pannes fréquentes rendaient la gestion du site compliquée. Par ailleurs, les réparations étaient trop coûteuses pour la fréquentation (entre 2 et 3 usagers par jour).

Elle est située : *Quartier Fondurane – chemin du Biançon*

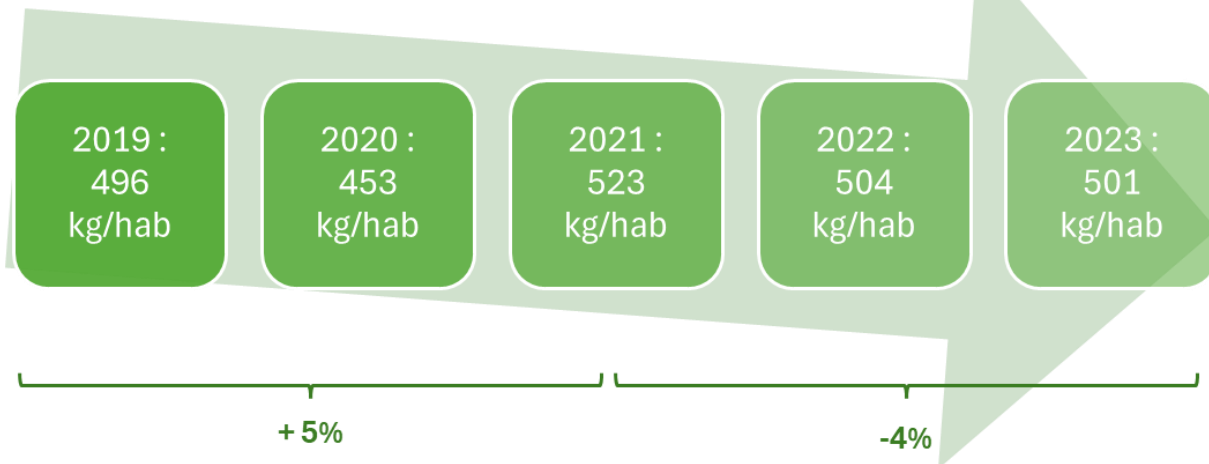
- 83440 MONTAUROUX

2.1.7.7 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries

Matériaux	Tonnage 2021	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
Déchetterie de Tourrettes	12 716,53 t	29 060 hab.	501 kg/hab	244 kg/hab	301 kg/hab
Déchetterie de Bagnols	1 608,98 t				
Déchetterie Montauroux	262,54 t				
TOTAL	14 588,05t				

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2022 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

Evolution de ratios de déchetteries



2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures

Plusieurs conteneurs à vêtements sont disposés sur l'ensemble du territoire.

C'est l'association MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ, basée à SAINT-AUBAN, qui effectue la collecte d'une partie des conteneurs à vêtements.

Cette association a mis en place une action d'insertion par le travail en s'adossant à la collecte de vêtements, de textiles, de chaussures et petites maroquinerie usagés ou neufs auprès de particuliers, de collectivités ou d'institutions.

Cette action s'intègre parfaitement dans la politique actuelle de la CCPF en matière de prévention, de tri à la source et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. De plus, elle s'intègre aussi aux mesures prises en faveur de l'insertion et l'emploi.

Une participation financière de 2 000€ par an est versée à l'association.

	Année 2021	Année 2022	Evolution %	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Collecte des textiles	83,60 t	101,72 t	21,67%	101,72 t	113,17	11,26%

2.1.9 Les Eco-organismes

Les Eco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission correspond à la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits.

Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

En France, on compte une vingtaine de filière REP.

La Communauté de communes a contractualisé avec six Eco-organismes.



pour la collecte des Déchets Diffus Spécifique (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produits phytosanitaires...

Eco-DDS propose aux collectivités :

- De prendre en charge les coûts de collecte, transport et traitement de ces déchets,
- De soutenir les actions de communication,
- De former les gardiens de déchetterie.



pour la collecte des emballages et des papiers

Eco-organisme issu de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio.

Il est en charge des soutiens relatifs aux emballages et aux papiers



pour la collecte des ampoules

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes et néons usagés.

Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Recylum



pour la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E)

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des D3E.

Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Eco-Systèmes



pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les tables, chaises, matelas, armoires...

Eco-Mobilier propose aux collectivités :

- La prise en charge du transport et du traitement des DEA
- Un soutien pour la collecte de ces déchets
- Un soutien pour la communication.



pour la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Eco-organisme en charge de la coordination de la collecte et le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.

RE-Fashion verse un soutien à la communication aux collectivités

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

L'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.

Par délibération du 5 octobre 2011, le conseil communautaire a fixé à 3000 litres par semaine le seuil d'exonération. Au-delà, les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

La TEOM, qui n'est pas supprimée, finance la dépense sous le seuil de 3000 litres ainsi que la collecte sélective et les frais de gestion. Au-delà de ce seuil, la dépense est hors de proportion avec le produit de la TEOM, et ce surcoût ne devait plus être à la charge des ménages.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement de collecte de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Conformément à l'article R.2224-26 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), ce nouveau règlement précise les quantités maximales de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage. Le seuil d'exonération a été maintenu à 3000 litres par semaine.

Au-delà de 3000 litres par semaine et en deçà de 8000L les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

Au-delà de 8000 litres par semaine, le service n'est plus assuré par la CCPF, le choix d'un prestataire privé est obligatoire.

**En 2023, 24 agents économiques étaient soumis à la redevance spéciale.
Le montant de la redevance spéciale perçue en 2023 s'est élevé à 98 270€**

2.2.2 La collecte des cartons

Depuis 2011, la Communauté de communes a mis en place gratuitement une collecte de cartons dédiée aux entreprises.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement de collecte de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Conformément à l'article R.2224-26 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), ce nouveau règlement précise les quantités maximales de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage.

Le litrage maximal accepté est de 3 300L par producteur et par semaine, soit 4 conteneurs de 770L ou 5 conteneurs de 660L levés.

Au-delà le producteur doit pouvoir assurer lui-même l'enlèvement de ses cartons., soit par ses propres moyens en se rendant sur l'une des déchetteries du territoire, à condition qu'il dispose d'un PASS DECHETS lui permettant d'accéder à l'installation, ou de souscrire un contrat avec un prestataire privé qui lui met à disposition les contenants nécessaires et lui assure la collecte. »

Quatre agents économiques ne sont plus collectés par le service, dont un très gros producteur.

2.2.2.1 Collecte des cartons

Les conteneurs dédiés aux cartons sont identifiables grâce à leur couvercle marron et leur signalétique adaptée.

La collecte des cartons est effectuée tous les mardis ou jeudis. Pour les plus gros producteurs, la collecte a lieu les deux jours.

La collecte des cartons est effectuée en régie intercommunale.

A chaque tournée les cartons sont acheminés par les véhicules de collecte jusqu'au quai de transfert intercommunal. Ils étaient ensuite transportés et traités à l'Ecopole du Capitou (SOFOVAR) jusqu'en mai 2023 puis vers le centre de tri du Muy (PIZZORNO).

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons

	Année 2021	Année 2022	Evolution %	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Collecte des cartons	349,40 t	263,30 t	-24,64%	263,30 t	285,72 t	8,52%

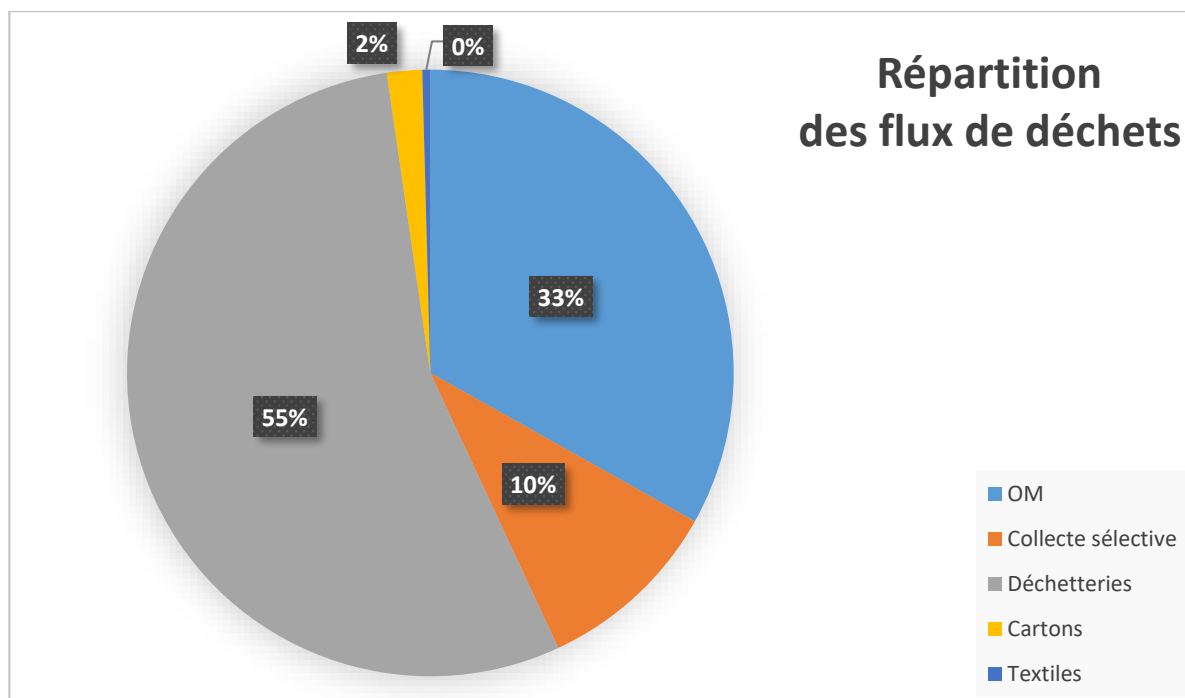
L'annexe n°6 retrace l'évolution des tonnages de cartons de 2011 à 2023.

2.3 Bilan des tonnages collectés

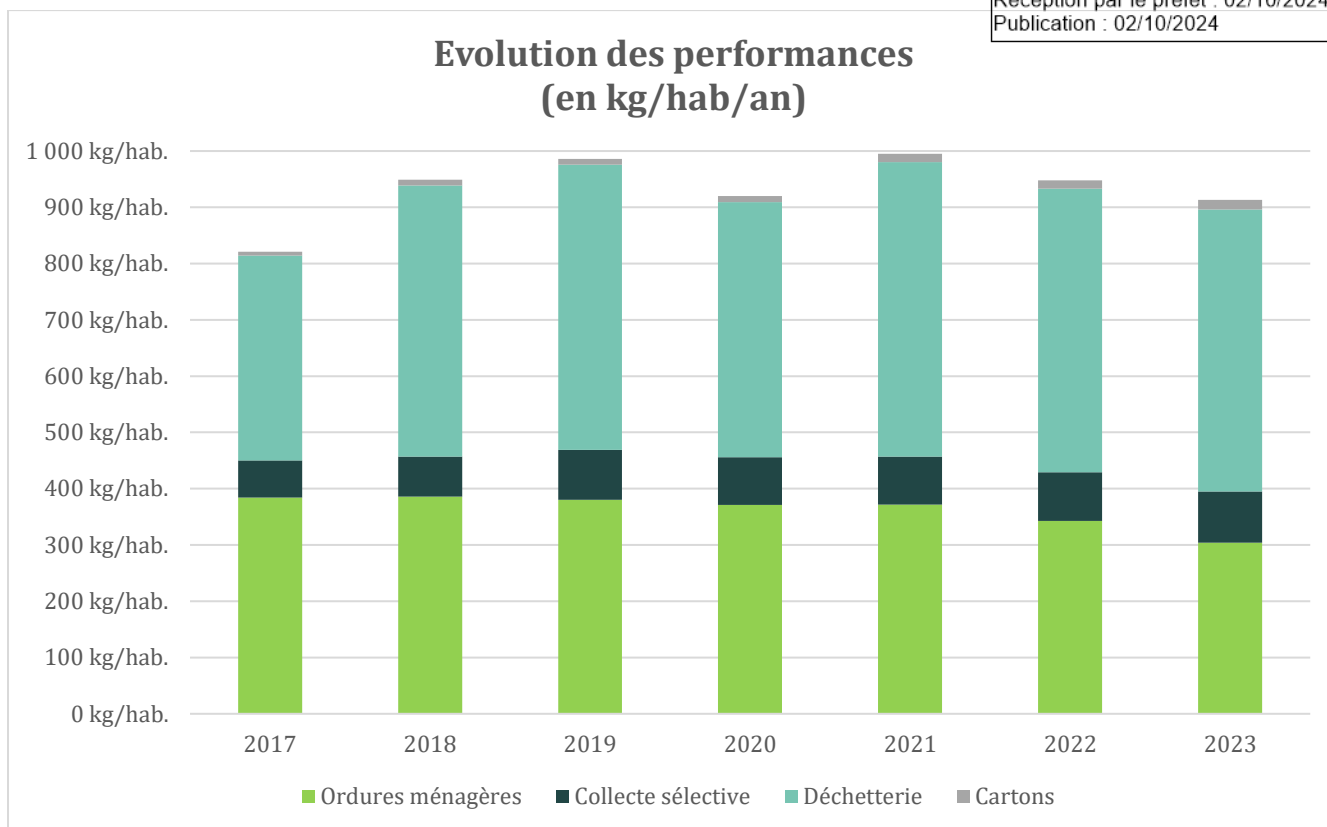
2.3.1 Tonnages collectés

Ordures ménagères	Bacs roulants	7 961,90 t
	Semi-enterrés	959,18 t
		8 842,00 t
Collecte sélective	Verre	1 299,80 t
	Papiers + Emballages	1 350,80 t
		2 650,60 t
Déchetterie	Bagnols	12 716,53 t
	Tourrettes	1 608,98 t
	Montauroux	262,54 t
		14 588,05 t
Cartons (pro + ménages)		500,74 t
Textiles		113,17 t
TOTAL		26 581,39t

En 2022, la production totale était de 27 569,40 tonnes. On constate une réduction de 3% du tonnage total due principalement à la forte baisse des ordures ménagères.



2.3.2 Evolution des performances de collecte



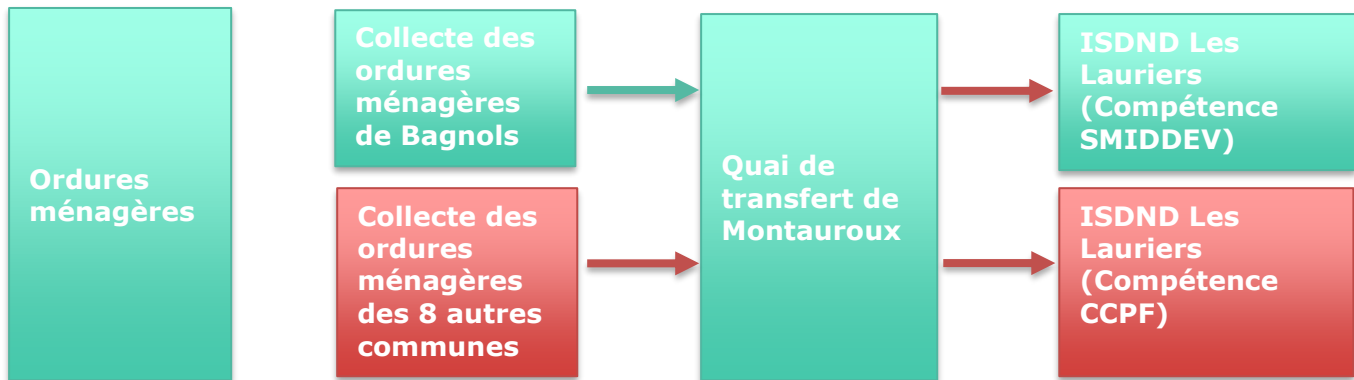
3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Publication : 02/10/2024

3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères



3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries

3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.

Toutefois, les déchets verts, les gravats non inertes et la ferraille ne faisant pas l'objet d'un contrat SMIDDEV, la Communauté de communes a passé un marché avec les sociétés PASINI et SOFOVAR.

Matériaux	Contrat SMIDDEV	Contrat CCPF
Encombrants	VALEOR (Le MUY 83)	
Végétaux		PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles		SOFOVAR (83)
D3E	ECO-SYSTEMES	
Bois	ESTEREL TERRASSEMENT (Fréjus 83)	
Cartons	VALEOR (Le MUY 83)	
Gravats propres	SOFOVAR (83)	
Gravats Sales		SOFOVAR (83)
Piles et batteries		COREPILE
Textiles		ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	SOFOVAR (83)	
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS		ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	COLLECTOR'S	
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S	
Huiles minérales	SERAHU(06)	
Huiles végétales	SOFOVAR (83)	
Lampes usagées	RECYLUM	
Radiographies	SOFOVAR (83)	
Pneumatiques	ALIAPUR	SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz / extincteurs		SOFOVAR (83)
Ameublement		ECO-MOBILIER

3.2.2 Déchetteries de Tourrettes et de Montauroux

Les sociétés PASINI et SOFOVAR assurent les prestations de traitement des matériaux issus de la déchetterie de Tourrettes pour les matériaux ne bénéficiant pas de la filière REP.

Matériaux	Contrat CCPF
Encombrants	Tri des matériaux sur le site de Var Environnement : PASINI SAS
Végétaux	PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles	contrôle qualité sur le site de SOFOVAR puis recyclage à PURFER à Carros (06)
D3E	ECO-SYSTÈMES
Bois	Tri par catégorie de bois sur le site de VAR ENVIRONNEMENT
Cartons	Ecopôle SOFOVAR (83)
Papiers	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats propres	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats Sales	Ecopôle SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE
Textiles	ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	Ecopôle SOFOVAR (83)
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS	ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	SUEZ
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S
Huiles minérales	SE.RA.HU à Cagnes sur Mer (06)
Huiles végétales	M2JL Recyclage Service à LA CRAU (83)
Lampes usagées	RECYLUM
Radiographies	Ecopôle SOFOVAR (83)
Pneumatiques	Ecopôle SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz / extincteurs	Ecopôle SOFOVAR (83)
Ameublement	ECO-MOBILIER

3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

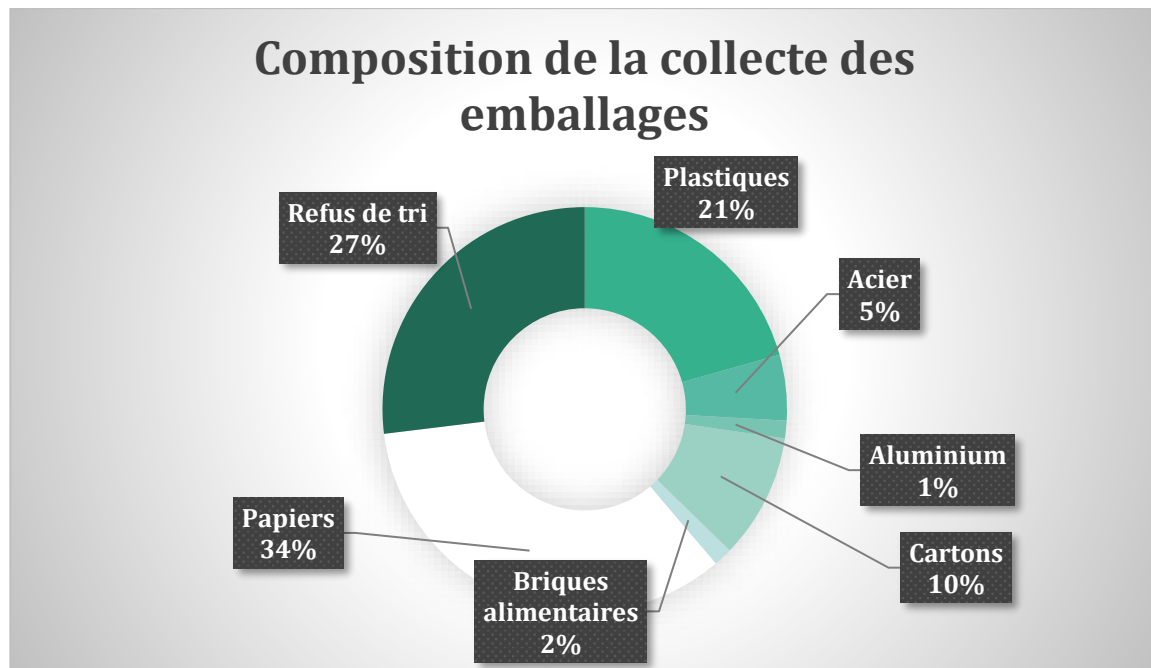
3.3.1 Traitement du verre



3.3.2 Traitement des papiers et des emballages



Composition de la collecte des emballages



3.4 Taux global de valorisation

	2022		2023	
	Enfouissement	Valorisation	Enfouissement	Valorisation
Ordures ménagères	9 981,80 t	-	8 842,00 t	-
Collecte sélective	79,15 t	2 856,38 t	274,10 t	2 877,24 t
Déchetteries	1 191,21 t	13 451,83 t	1 298,53 t	13 276,64 t
Textiles	-	101,72 t	0,57 t	112,60 t
TOTAL	11 252,16 t	16 409,94 t	10 415,20 t	16 266,48 t
	41%	59%	39%	61%

La part de déchets valorisés a augmenté entre 2022 et 2023, passant de 59% à 61%.

4. Instauration de la redevance incitative

2019-2021

1) **La première étape a été celle de réaliser une étude préalable à l'intégration de la redevance incitative sur le territoire du Pays de Fayence.** Cette étude a été réalisée par le bureau d'étude AJBD. Cependant la réalisation de l'étude a connue des contraintes indépendante de la volonté de la communauté de communes :

- la crise sanitaire Covid 19, qui a eu pour effet de retarder la finalisation de l'étude,
- les élections municipales qui ont eu un impact direct sur l'avancée de cette étude, puisqu'il a fallu réexpliquer la démarche aux nouveaux élus et représenter les deux premières phases avant de poursuivre l'étude.

Suite à la finalisation de l'étude, 2 délibérations ont été prises Les dates de délibérations ont été les suivantes :

- Délibération du 10 décembre 2020 : vote du passage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) vers la redevance incitative (RI).
- Délibération du 24 mars 2021 : définition et vote des modalités de collecte ; de l'enquête de conteneurisation et des demandes de subvention auprès de la région/ADEME.

2) **Réalisation d'une identité de la redevance incitative** (slogan ; logo ; chartre graphique) par le bureau d'étude ANABAS.



2022 :

1) **Une réduction de la fréquence de collecte et une optimisation des collectes** ont été réalisées afin de permettre une meilleure intégration de la redevance incitative, notamment sur les communes ou quartiers déjà en porte à porte comme Bagnols en Forêt, Saint-Paul en Forêt, les quartiers de Château Tournon et des Esterets du Lac sur la commune de Montauroux. Un gros travail a également été effectué sur les zones d'activités du territoire sur la réduction des fréquence de collecte pour les harmoniser avec les particuliers mais également pour rappeler aux professionnels leur obligation en matière de déchets propres à leurs activités qui très souvent été jetés dans les ordures ménagères.

2) **Modification des seuils de prise en charge des déchets des professionnels**, ce changement de seuils a eu lieu à la suite d'une délibération (conseil communautaire du 15 novembre 2021). Les modification de seuil sont les suivants :

- Au-delà, 3000 litres par semaine et en deçà de 8000L les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.
- Au-delà de 8000 litres par semaine le service n'est plus assuré par la CCPF.

Pour la collecte des cartons, un changement des seuils a également été voté : le litrage maximal accepté est de 3 300L par producteur et par semaine, soit 4 conteneurs de 770L ou 5 conteneurs de 660L levés. Au-delà, le producteur doit pouvoir assurer lui-même l'enlèvement de ses cartons, en souscrivant à un contrat avec un prestataire privé.

Dans le cadre de l'intégration de la redevance incitative, ces seuils modifiés permetts à la CCPF de limiter et de contrôler les apports des professionnels.

3) **Réponse à un appel à projet de CITEO relatif à l'extension des consignes de tri et mesure d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers.** La réponse à cet appel à projet a permis à la CCPF d'améliorer ses performance de recyclage via des leviers d'optimisation de collecte, en harmonisant les schémas de collecte ainsi qu'en garantissant un équipement adapté.

- 4) **Passation et renouvellement de marchés** avec le prestataire « **Simplicité** ». Ce marché a permis au pays de Fayence de s'équiper en système de géolocalisation avec lecteurs de puces pour les véhicules de collecte. Ce marché a débuté le 12 janvier 2022 pour une durée ferme de 3 années.

- 1) **Passation d'un marché pour la réalisation d'une enquête de recensement des usagers et distribution des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères** avec la société SCHAEFFER.

Les objectifs de cette enquête sont les suivants :

- Définir la méthode de collecte la plus adaptée à chaque habitation (porte à porte ou point de collecte).
- Recenser les usagers afin d'obtenir les coordonnées complètes nécessaire à la future facturation.
- Distribution des conteneurs d'ordures ménagères
- Intégration du fichier d'usagers et des bacs attribués au sein de notre logiciel métier.

Cette enquête a durée d'avril 2023 à mars 2024 avec plusieurs phases :

- Avril / mai 2023 : Distribution d'un courrier dans toutes les boîtes du territoires demandant aux usagers de recenser via différents outils : plateforme téléphonique, internet, enveloppe T.
- Juin à Août 2023 : délai laissé aux usagers pour répondre au questionnaire. Le taux de réponses étant faible, une relance a été faite avec en parallèle un démarchage téléphonique
- Septembre à Novembre 2023 : Distribution des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères
- Décembre 2023 à Mars 2024 : Finalisation du fichier et préparation pour intégration au logiciel de facturation STYX

2023 :

- 2) **Défis Famille 0 déchet, 1^{ère} édition d'une durée de 5 mois de février 2023 à Juin 2023 et 2^{ème} édition d'octobre 2023 à Juin 2024.** L'objectif de cette action est d'accompagner les familles vers une réduction de leur poubelle d'au moins 10%.

Pour ce faire, 15 familles sont sélectionnées pour participer au défi, avec des profils différents : famille avec enfants, sans enfants, en appartement, en maison avec jardin etc. Durant cette opération, des ateliers sont proposés aux familles leur permettant de réduire leur production de déchets (atelier jardinage au naturel, atelier compostage et gaspillage alimentaire, atelier hygiène et beauté...).

A l'issu de la première édition du défi, une baisse des ordures ménagères de 42% sur un total de 51 personnes (28 adultes et 23 enfants) a été constatée.

Cette opération est très important dans un contexte de passage en redevance incitative puisqu'elle permet de réaliser un accompagnement direct au sein des foyers pour que ceux-ci puissent véritablement diminuer leurs production de déchets.

- 3) **Réalisation d'un guide du tri informant du passage d'une collecte en tri-flux (papiers et emballages séparés) à une collecte en bi-flux.** Ce guide de tri permet également aux usagers d'avoir un document a proximité pour mieux gérer le tri de leur déchets dans leur logement.
- 4) **Réalisation d'une newsletter** en partenariat avec CITEO. Cette newsletter diffusée aux usagers début 2023 pour donner aux usagers des informations sur l'avancée de la redevance incitative. Cependant, l'agent chargée de l'envoi de ces newsletter n'étant plus dans les effectifs de la CCPF, les newsletter ne reprendrons que courant 2024.
- 5) **Passage de la collecte des ordures ménagères en porte à porte sur la commune de Tanneron en mars 2023**, la collecte des ordures ménagères des tanneronnais est effectué en porte à porte. Cette mise en place a permis de réduire les dépôts sauvages très présents sur la commune, mais également de réduire de 50% le tonnages des ordures ménagères et d'augmenter de 11% les emballages collectés. De plus, le passage en porte a porte de la commune de Tanneron a permis de réaliser une économie d'essence significative. En effet, initialement un camion collectait l'ensemble des points de regroupement de la commune deux fois par semaine, avec le passage en porte à porte, un camion monte toujours deux fois par semaine mais pour faire que la moitié de la commune :
- Secteur A avec une benne de 12m3

- Secteur B avec une benne de 8m3

Ce qui permis à la communauté de communes de réaliser 2 700km de moins sur une période d'un an, soit une économie de 6000€ de carburant.

Les résultats sont encourageants et permettent d'envisager la future mise en place de la redevance incitative positivement.

6) **Lancement et attribution du marché de fourniture de contrôles d'accès et d'abri-bacs avec prédisposition au contrôle d'accès composé en deux lots :**

- **Lot n°1** : Fourniture, pose et mise en service de contrôles d'accès pour le matériel de pré-collecte en apport volontaire de la Communauté de communes en vue de la mise en place de la redevance incitative. Ce premier lot du marché a été attribué au prestataire INCITAT.
- **Lot n°2** : Fourniture, transport et déchargement d'abri-bacs avec prédisposition pour la mise en place de contrôle d'accès en vue de la mise en place de la redevance incitative. Ce lot a été déclaré sans suite dû au manque de budget du service. Un nouveau marché a été lancé avec une nouvelle définition des besoins fin 2023 et attribué au prestataire UTPM.

7) **Début des réunions publiques dans les communes du territoire**, commencé par la commune de Saint-Paul en forêt en novembre et celle de Callian en décembre. Ces réunions à destination des usagers permettent de présenter le principe de la redevance incitative ainsi que la façon dont elle va être déployée sur le territoire du Pays de Fayence. L'objectif est de permettre aux usagers de pouvoir poser leurs questions librement avec les agents de la communauté de communes afin d'être accompagnés sereinement dans cette transition.

POUR TOUT SAVOIR SUR LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Des réunions publiques sont organisées sur toutes les communes

Dates à retenir

Saint-Paul-en-Forêt	2 novembre à 18h30	Salle André Bagur
Callian	8 décembre à 18h30	Espace Bourgain
Fayence	26 janvier à 18h30	Salle des Fêtes
Bagnols-en-Forêt	27 janvier à 11h00	Maison du Temps Libre
Montauroux	9 février à 18h30	Salle Polyvalente
Seillans	16 février 18h30	Salle Polyvalente
Mons	23 février à 18h30	Salle Polyvalente
Tanneron	29 mars à 18h30	Salle Polyvalente
Tourrettes	6 avril à 18h30	Salle du Coulet



8) **Accompagnement de la stratégie de communication par l'agence de Métamorphoses**, depuis novembre 2023. L'objectif de cet accompagnement personnalisé était de permettre à la CCPF d'avoir une communication opérationnelle pour diffuser les messages de la redevance incitative. Un accompagnement coaching pour les bons gestes et mots à utiliser lors des réunions publiques avec les usagers a également été réalisé par cette agence.

- 9) **Accompagnement au déploiement de la redevance incitative** par le bureau d'étude AJBD et CITEXIA. Ces accompagnements portent sur différentes étapes cruciales de la mise en place de la redevance incitative :
- Conseils sur le renouvellement des marchés et cadrage global de la démarche :
 - Accompagnement à la passation du marché d'enquête
 - Aide à la composition de la tarification de la Redevance Incitative

En conclusion, depuis 2019, le pays de Fayence a entrepris une série d'initiatives pour intégrer la redevance incitative sur son territoire. Ces efforts ont permis de préparer efficacement le passage à ce nouveau système. Les diverses actions menées ont déjà montré des résultats prometteurs, posant des bases solides pour une gestion plus durable et économique des déchets.

5. Prévention des déchets ménagers et assimilés

5.1 Poursuite des distribution de composteurs individuels

Toujours dans l'objectif de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Cette campagne de compostage a débuté en 2010.

Les composteurs sont remis sur rendez-vous aux habitants.

Les créneaux sont les lundis, mercredis et vendredis à 14h par groupe de 8 personnes.

Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation est dispensée aux futurs utilisateurs par un agent de la Communauté de communes.



**Ainsi, en 2023 715 composteurs ont été distribués.
Depuis 2010 , 5 768 composteurs ont été distribués.**

Le taux de couverture de la population pouvant être équipée d'un composteur individuel est de 43%.

5.2 Composteurs collectifs

Afin de permettre aux habitants des cœurs de village de trier leurs biodéchets, la Communauté de communes a souhaité développer le compostage collectif. Pour ce faire, en amont de l'installation des composteurs collectifs, une enquête de quartier est menée auprès des usagers afin de définir le meilleur emplacement. Une fois l'emplacement définit, un accroche-porte informant de la date d'inauguration du site est diffusé au sein du quartier.

Ci-dessous le visuel de l'accroche-porte :



Chaque site installé est composé :

- De deux composteurs de 1000L qui serviront pour la formation du compost
- Un de 500L qui sera utilisé pour le stockage des structurants (sciure de bois, paille, feuille).
-

Un bioseau est distribué aux usagers souhaitant utiliser les composteurs collectifs, ainsi qu'un guide de bonne pratique. De plus, à chaque site créé, une inauguration est proposée aux usagers, durant laquelle les bioseaux sont également distribués.

En 2023, 7 sites de compostage partagé ont été installés sur le territoire :

- 1 site dans le cœur de village de Callian
- 1 site pour le cœur de village de Mons
- 3 sites pour le cœur de village de Bagnols-en-Forêt
- 1 site dans le cœur de village de Fayence
- 1 site dans le cœur de village de Tournettes

Des sites de compostages partagés sont également proposés aux grosses copropriétés après signature d'une convention..

Deux sites ont déjà été installés

- Résidence Eden Vert Bagnols-en-forêt (EdenVert)
- Résidence Clara sur la commune de Montauroux

Par ailleurs, les 3 principaux sites de la communauté de communes (Tassy, Quai de transfert intercommunal et Maison de l'Eau) ont été équipés de composteurs afin de pouvoir y déposer les restes de repas du midi mais également permettre aux agents intercommunaux n'ayant pas accès au compostage de pouvoir y déposer leur biodéchets.

Au total, à ce jour, on recense 9 sites de compostage partagé auxquels viennent s'ajouter les 3 sites des bâtiments intercommunaux.

5.3 Le Broyage à domicile



Depuis mai 2023, la CCPF a lancé un service de broyage à domicile pour les particuliers.

Les pré-inscriptions s'effectuent via le « web usager » disponible sur le site internet ou directement au service déchets.

Seuls les branchages avec ou sans feuilles résultants des tailles de haies et d'élagages, peuvent être broyés.

Un forfait d'intervention est appliqué. Ce forfait comprend le déplacement, l'installation, le repli, les arrêts techniques et le broyage.

Temps de broyage	Quantité de déchets verts broyés (moyenne)	Montants à facturer Uniquement broyage	Montant à facturer Broyage et évacuation du broyat
Forfait 1H	5m3	30€	60€
Forfait 1H30	7.5m3	45€	90€
Forfait 2H	10m3	60€	120€

Les rendez-vous auprès des usagers ont eu lieu sur les périodes de mai et juin 2023, puis se sont poursuivis lors de la reprise du dispositif à partir du mois d'octobre, répartis comme suit

Période	Nombre de rendez-vous	Montant perçu
Mai	12	430€
Juin	16	465€
Octobre	11	495€
Novembre	10	435€
Décembre	5	195€
TOTAL	54	2 040€

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Publication : 02/10/2024

5.4 Les animations

Des interventions de sensibilisation au tri des déchets ont été réalisées durant toute l'année et ont permis d'intervenir auprès d'environ 1200 élèves du territoire.

Ce programme pédagogique d'éducation au tri et à la prévention des déchets concerne le cycle 2 (CP-CE1-CE2) et le cycle 3 (CM1-CM2).

Les interventions se font en classe pour le cycle 2 avec une intervention d'une heure sur les consignes de tri, pourquoi devons-nous trier ? où finissent nos déchets ?

Pour les cycle 3, il est proposé soit une animation en classe soit une visite du quai de transfert intercommunal et de l'ISDND du Vallon des Pins.

Le collège de Montauroux, quant à lui, organise une visite du quai de transfert auprès de tous ses élèves de 6ème dans le cadre de la sensibilisation aux déchets et à l'environnement.

Mois	Lieu	Type d'intervention
JANVIER	ISDND	Visite CM2 Montauroux école du lac
JANVIER	Montauroux	Installation site compostage collectif résidence privée CLARA
JANVIER	ISDND	Visite CM2 Seillans
JANVIER	ISDND	Visite CM2 Seillans
JANVIER	Fayence	Intervention scolaire CP et CE2
JANVIER	Fayence	Intervention scolaire CE1 et CE2
JANVIER	Quai de transfert	Visite CM1 Montauroux
JANVIER	Fayence	Intervention scolaire CP et CE1
JANVIER	Fayence	Intervention scolaire CE1 et CP-CE1
FEVRIER	Callian	Intervention scolaire CP- CP/CE1
FEVRIER	Callian	Intervention scolaire CP -CE2
FEVRIER	Famille ZD	Inauguration famille zéro déchet
FEVRIER	Callian	Intervention scolaire CE1 CE1-CE2
FEVRIER	Montauroux	Intervention scolaire école du lac CE1-CE2
FEVRIER	Quai de transfert	Ecole du lac visite quai de transfert CM2
FEVRIER	ISDND	Visite familles zéro déchet
FEVRIER	Quai de transfert	Visite familles zéro déchet
MARS	Tourrettes	Installation site compostage collectif
MARS	Bagnols en foret	Installation site compostage collectif Eden Vert
MARS	Montauroux	Intervention scolaire école du lac CP
MARS	Montauroux	Intervention scolaire Marcel Pagnol CE1
MARS	Tourrettes	Intervention scolaire CM2 - CP
MARS	Famille zd	Atelier compost, course en vrac
MARS	Seillans	Intervention scolaire CE1 -CP - CE2
MARS	Tanneron	Intervention scolaire CP -CE1 -CE2
MARS	Régie des eaux	Installation site compostage collectif
AVRIL	Famille ZD	Atelier entretien de la maison
AVRIL	Déchetterie	Animation compostage déchetterie Tourrettes

AVRIL	Déchetterie	Quinzaine du compostage formation compostage à la déchetterie et animation maître composteur
AVRIL/MAI	CCPF	Diagnostic alimentaire cantines St Paul et Bagnols
AVRIL	Famille ZD	Atelier jardin
MAI	Fayence	Visite de l'ISDND et quai de transfert ED collège Fayence
MAI	Famille ZD	Point à date
MAI	Famille ZD	Atelier hygiène et beauté
MAI	Collège Fayence	Formation des éco délégués tri sélectif
MAI	Collège Fayence	Visite ISDND + quai de transfert pour les éco délégués
MAI	Collège Montauroux	Visite ISDND éco délégués
MAI	Bagnols en foret	Fête de la nature
JUIN	Famille ZD	Atelier recyclerie repair café
JUIN	Famille ZD	Clôture défi famille ZD 2023
JUIN	ISDND	Visite BPJEPS vallon des pins et déchetterie
JUIN	CCPF	Mise en place collecte fournitures scolaires
JUIN	CCPF	Sensibilisation tri stagiaire CCPF(quai transfert)
JUIN	OTI	Visite de la passion ISDND (4 personnes)
JUIN	OTI	Visite de la passion Quai de transfert (3 personnes)
JUILLET	OTI	Visite de la passion ISDND (6 personnes)
AOUT	OTI	Visite de la passion quai de transfert (5 personnes)
SEPTEMBRE	Montauroux	Stand de sensibilisation journée des sports (env 60 personnes)
SEPTEMBRE	Maison du lac	Sensibilisation de 260 élèves lycée Fénelon de Grasse
SEPTEMBRE	Saint Paul en foret	Stand Fête des possibles
SEPTEMBRE	Quai de transfert	Visite du quai de transfert des classes de 6eme collège Montauroux (100 élèves)
SEPTEMBRE	Montauroux	Sensibilisation dans le cadre de la visite de la nature avec l'OTI
SEPTEMBRE	Com com	Opération nettoyage du lac, 1700kg ramassés (150 personnes mobilisées)
OCTOBRE	Famille ZD	Inauguration défi famille ZD au cinéma de Montauroux (15 familles sélectionnées)
OCTOBRE	Callian	Réunion sensibilisation médiathèque sur le tri (environ 10 personnes)
OCTOBRE	Famille ZD	Visite de l'ISDND familles ZD (environ 14 personnes)
OCTOBRE	Com com	Stand salon de l'habitat
NOVEMBRE	Montauroux	Formation de tous les éco délégués du collège de Montauroux
NOVEMBRE	Tourrettes	Intervention scolaire (5 classes)
NOVEMBRE	ISDND	Visite de l'ISDND école de Callian (2 classes)
NOVEMBRE	CCPF	Dans le cadre de la SERD sensibilisation de 17 agents sur le tri sélectif
NOVEMBRE	Famille ZD	Visite ISDND 14 personnes famille zd + 15 particuliers
NOVEMBRE	Bagnols en foret	Sensibilisation deux classes
NOVEMBRE	Montauroux	Sensibilisation école du lac
NOVEMBRE	Quai de transfert	Visite classe école Tourrettes

NOVEMBRE	Montauroux	Stand collège dans le cadre de la SERD
NOVEMBRE	Famille ZD	Atelier fabrication calendrier de l'aveant
DECEMBRE	Famille ZD	Distribution composteurs aux familles
DECEMBRE	CCPF	Collecte des jouets partenariat Ecosystem
DECEMBRE	Montauroux	Sensibilisation scolaire Ecole du lac
DECEMBRE	Famille ZD	Atelier furoshiki
DECEMBRE	Callian	Intervention scolaire (6 classes)

5.5 Opération « Famille 0 déchet »



Le projet "Défis Famille 0 déchet" a connu une première édition d'une durée de cinq mois, de février 2023 à juin 2023, suivie d'une deuxième édition d'octobre 2023 à juin 2024.

L'objectif de cette initiative est d'accompagner les familles vers une réduction de leurs déchets d'au moins 10%.

Pour ce faire, 15 familles aux profils variés, incluant des familles avec et sans enfants, vivant en appartement ou en maison avec jardin, sont sélectionnées pour participer au défi.

Ce défi a duré 5 mois divisé en deux parties :

- Durant une première période d'un mois et demi, de février à mi-mars, les foyers ont été invités à peser les principaux flux de déchets sans changer leurs habitudes de consommation et de tri (OM, EMB, Verre et Biodéchets). L'objectif étant de constituer un état initial des pratiques de chaque foyer.
- Durant la deuxième période de mi-mars à mi-juin, des ateliers ont été proposés aux familles leur permettant de réduire leur production de déchets (atelier jardinage au naturel, atelier compostage et gaspillage alimentaire, atelier hygiène et beauté...).

À l'issue de la première édition, une diminution de 42% des ordures ménagères a été constatée sur un total de 51 personnes, comprenant 28 adultes et 23 enfants.

Cette opération est particulièrement importante dans le contexte du passage à la redevance incitative, car elle permet d'accompagner directement les foyers pour qu'ils puissent véritablement réduire leur production de déchets.



5.6 Opération « Laisse parler ton cœur » - collecte de jouets d'occasion organisée par Ecosystem

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Ecosystem, l'éco-organisme en charge de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) organise une collecte de jouets.

Les jouets collectés à l'occasion de cette opération spéciale, sont donnés à une association caritative

Les associations caritatives trient, nettoient et remettent en état les jouets, quand elles le peuvent. De nombreuses familles modestes peuvent ainsi acheter des jouets à petits prix.

Les jouets électriques ou électroniques qui ne peuvent pas être réparés seront collectés par Ecosystem pour être dépollués et recyclés en France.

Pour cette seconde année de participation à l'opération, 15 point de collecte ont été installés sur le territoire

On retrouve les 9 mairies du territoire, les 2 déchetteries, le siège de la CCPF, la Maison de l'Eau, France Service, le recyclerie La Source.

Cette collecte a permis la collecte de 765kg de jouets.

Le partenariat avec la recyclerie « la Source » a permis de redistribuer et recycler tout ce volume de jouets.

5.7 Opération « Ménage ton Lac »

Samedi 30 septembre, une nouvelle édition de « Ménage ton Lac » a eut lieu.

Cette journée a été organisée en partenariat avec l'OTI.

Près de 150 bénévoles ont participé à l'opération afin de collecter 960kg d'encombrants, 350kg d'ordures ménagères, 170kg d'emballages et 230kg de verre soit un total de 1,710 tonnes.



5.8 Audit gaspillage alimentaire sur la cantine de Saint-Paul-en-Forêt

Les déchets alimentaires sont les restes issus de la transformation, de la préparation des denrées alimentaires. Nous en produisons à la maison, au restaurant, à la cantine scolaire ... Certains de ces déchets sont du gaspillage puisqu'ils auraient pu être évités.

Un diagnostic du gaspillage alimentaire a été réalisé sur l'école primaire de Saint-Paul-en-Forêt.

La gaspillage alimentaire concerne à la fois le personnel et les enfants.

Une sensibilisation a été réalisée auprès du personnel de cantine et un questionnaire a été proposé aux enfants.

Les déchets de la cantine ont été pesés, afin de travailler dans un second temps sur la prévention et le tri des déchets alimentaires.

5.9 Collecte du matériel scolaire

Organisation d'une collecte de fournitures et de matériel scolaire en bon état (stylos, trousse, compas, calculatrices ou tout autre matériel) qui s'est déroulé de fin juin à mi-août.



Des points de collecte avaient été mis en place dans différents endroits du territoire. Environ 80kg de fournitures scolaires ont été collectés et donner au Relais Solidarité qui s'est chargé de les distribuer aux familles dans le besoin.

5.10 La collecte des sapins de Noël

Ornés de lumière durant les fêtes de fin d'année, la fin de vie de certains sapins de Noël est parfois nettement moins brillante : jetés au pied des bacs d'ordures ménagères ou abandonnés au détour de chemins à l'abri des regards.

Pour éviter ce constat peu festif, la CCPF, depuis 2018 collecte les sapins de Noël sur des points dédiés. Ainsi sur le territoire 30 points de collecte sont mis à disposition durant tout le mois de janvier.

POINTS DE COLLECTE	
BAGNOLS EN FORET	MONTAOUROUX
Parking Sainte-Anne	Parking Leclerc
Parking Carrefour Contact	Parking Estérets du Lac
CALLIAN	Parking MPT (cinéma)
Tri sélectif face Point S	Parking collège L. de Vinci
Parking centre village Médiathèque	Parking Veyan
Gymnase	Parking centre village (place du Clos)
FAYENCE	SEILLANS
Parking centre village	Place de la République
Parking piscine	Tri sélectif piscine
Parking Super U	Place Brovès en Seillans
Parking Marie Mauron	SAINT PAUL EN FORET
Parking Robert Fabre	Parking Dame Jeanne
Tri sélectif Boulevard des Claux	Parking tennis
MONS	TANNERON
Place Saint-Sébastien	Centre village
PAV du Bardandel	Quartier valcros
	TOURRETTES
	Parking Boudura
	Parking du stade



Ainsi en 2022, 5.64 tonnes de sapins ont été collectées et acheminées en déchetterie de Tourrettes.

En 2023, c'est 5,56 tonnes qui ont été collectées

EN JANVIER,
DÉPOSEZ VOTRE
SAPIN SUR UN
POINT DE
COLLECTE DU
TERRITOIRE.



Plus d'informations
04 94 76 02 03
environnement@cc-paysdefayence.fr

6. Autres événements marquant de l'année 2023

• ETUDE SUR LES BIODECHETS

Les biodéchets des ménages représentent un gisement de 18 millions de tonnes en France composé de :

- Environ 5,1 Mt (soit 30 %) de déchets gérés à domicile (paillage, compostage ...), essentiellement des déchets verts
- 4 Mt de déchets verts collectés en déchèteries (donnée 2015)
- 1,16 Mt de déchets collectés en porte à porte et en points de regroupement (hors déchèteries) (donnée 2015)
- Le reste des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) représente donc encore 40 % des ordures ménagères résiduelles soit près de 7 Mt, essentiellement de déchets alimentaires.

Ainsi, la loi AGEC prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 afin de ne plus enfouir ces déchets valorisables. Cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets ».

Dans l'optique d'optimiser son service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) et de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la réglementation, la CCPF se doit de réfléchir au(x) dispositif(s) de tri à la source des biodéchets à proposer à ses usagers.

La CCPF avait donc lancé un marché pour une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source et/ou de gestion de proximité des biodéchets à la source. C'est le bureau d'études AJBD qui a été retenu.

L'étude devait permettre d'évaluer l'opportunité et les conséquences d'instaurer un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant ou non une collecte séparative de ces derniers, d'un point de vue technique, économique et organisationnel.

Cette étude a été réalisée en trois phases :

- Etape 1 Diagnostic – état des lieux de la gestion des biodéchets,
- Etape 2 : Etude et proposition des scénarios possibles,
- Etape 3 : Approfondissement du scénario retenu intégrant la définition d'une zone test et d'un plan d'actions.

L'étude, en étape 1, comprend également une caractérisation des ordures ménagères qui a été réalisée au printemps.

Les résultats attendus sont :

- Un rapport de diagnostic – état des lieux de la gestion des biodéchets,
- Des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun,
- Le plan d'actions pour la mise en œuvre du scénario choisi.






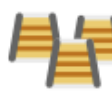












Les résultats de cette phase 1 sont les suivants :

- **Pour la plus grande majorité des ménages** : Les usagers vivent en maison et peuvent avoir un composteur individuel
- **Les centres-bourgs sont** : Denses, peu accessible et ont peu d'espaces verts
- **Le gisement des biodéchets alimentaires** : 29% restent dans les OM, ce qui représente environ : 3129 tonnes
- **Les équipements présent sur le territoire** :
29% des maisons sont équipées en composteurs individuels (soit 4336 au 31/12/2022)
6 composteurs de quartier au 31/12/2022
2 composteurs dans les résidences collectives
1 service de broyage des déchets verts

Pour la phase 2 de l'étude, l'objectif était de définir 3 scénarios envisageables pour la mise en place du dispositif de tri a la source des biodéchets.

Les 3 scénarios définis sont les suivants :

1. **Scénario tendanciel** : Ce scénario tendanciel suit les objectifs fixés dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la CCPF
2. **Scénario mixte** : Ce scénario comprend la mise en place d'une collecte des biodéchets alimentaires en parallèle du développement du compostage individuel
3. **Scénario intermédiaire** : Ce scénario mixe le développement de solutions de compostage de proximité avec une collecte des biodéchets pour une part plus réduite d'usagers

	Scénario 1 - Tendanciel	Scénario 2 - Mixte : Compostage + collecte	Scénario 3 - Intermédiaire : Compostage + collecte réduite
 Maisons avec jardin	Compostage Individuel 		
 Centres-Bourgs – 6 communes denses	 Compostage de quartier	Collecte via des abris-bacs 	
Centres-bourgs - Autres communes	 Compostage de quartier	Collecte via des abris-bacs 	Compostage de quartier 
 Résidences collectives – 6 communes denses	Compostage en pied d'immeuble 	Collecte via des abris-bacs 	
Résidences collectives – Autres communes	Compostage en pied d'immeuble 	Collecte via des abris-bacs 	Compostage en pied d'immeuble 
 Professionnels producteurs de biodéchets	/	Collecte des biodéchets en bacs individuels 	/
Administrations EHPAD, établissements scolaires, multi-accueil	Compostage	Collecte des biodéchets en bacs individuels 	Collecte des biodéchets en bacs individuels 

A la suite de la définition des scénarios, les plusieurs paramètres ont été évalués pour chacun d'entre eux : **l'impact sur les performances** (le tonnages des biodéchets détournés) ; **l'impact environnemental** ; **l'impact des coûts** (bilan des investissements et coûts de fonctionnement). Ces mesures ont permis d'établir un tableau récapitulatif des avantages et inconvénients de chaque scénario, simplifiant ainsi le processus du choix du scénario à retenir pour la phase 3.

Ci-dessous tableau avantages/inconvénients :

	S1 : Tendanciel	S2 : Mixte : compostage + collecte	S3 : Intermédiaire : compostage + collecte réduite
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion in-situ des biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de détourner des quantités d'OMR importante grâce à la collecte des pros • Abris-bacs facilement installable étant donné la faible emprise au sol • Coûts de gestion du flux élevés 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de détourner des quantités d'OMR importante grâce à la collecte des pros • Abris-bacs facilement installable étant donné la faible emprise au sol

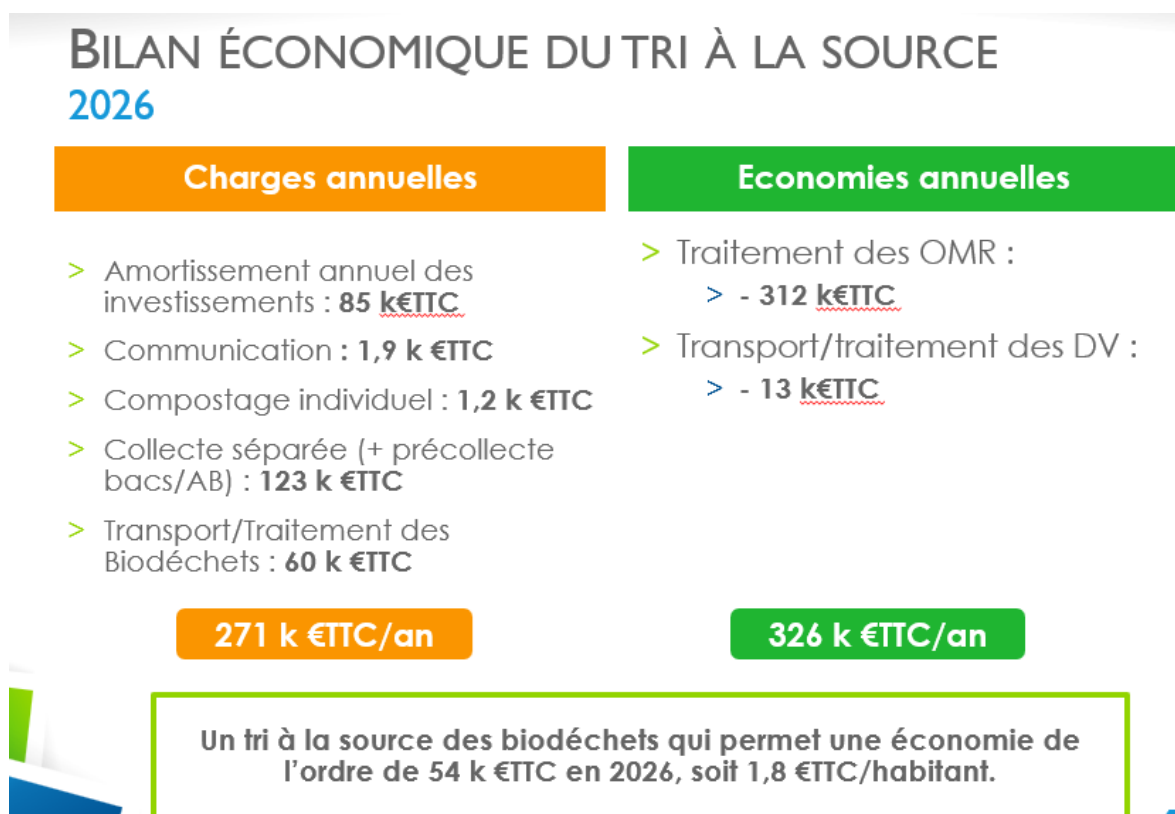
<p>Inconvénients</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Problématique de place disponible pour les composteurs partagés (manque d'espaces vert dans les centres-bourgs) • Nécessite des agents pour la gestion des sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin humain pour la collecte et le lavage des abris-bacs ou passation d'un marché dédié • Nécessite une installation de traitement et une adaptation du quai de transfert • Problématique de validité juridique étant donné la mise 	<p>Accusé certifié exécutoire : Réception par le préfet : 02/10/2024 Publication : 02/10/2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin humain pour la collecte et le lavage des abris-bacs ou passation d'un marché dédié • Nécessite une installation de traitement et une adaptation du quai de transfert
-----------------------------	---	---	--

Lors du Copil de phase 2, le scénario s'est orienté vers le scénario intermédiaire (scénario 3), selon les élus, il a été jugé comme le mieux adapté aux besoins. Ce scénario offre la possibilité de desservir à la fois les ménages et les petits professionnels du territoire grâce à la mise en place de collectes :

- via des abris-bacs sur les 9 centres-bourgs du territoire
- Des 3à administrations
- En porte-à-porte des professionnels dont la production de biodéchets alimentaires estimée est inférieure ou égale à 2,5 tonnes/an → environ 450 professionnels

La phase 3 de l'étude était de mesurer l'impact du scénario sur le coût du service général.

Le bilan prévisionnel du coût est le suivant :



Le bureau des maires a également effectué des choix techniques pour la finalité de l'étude.

Les choix sont donc les suivants :

Le 1^{er} concerne : les abris-bacs

Il est nécessaire de choisir l'accessibilité des bacs qui seront installés, a savoir si ceux-ci seront :

- **Avec un contrôle d'accès** : Favorise une bonne qualité de tri ; Nécessite des investissements plus importants ; Implique une distribution de badges
- **Sans contrôle d'accès** : Risque d'une présence importante de biodéchets (et de refus) ; Limite les investissements et la maintenance (tambour et système contrôle d'accès)

Le choix retenu par le bureau des maires est celui d'un contrôle d'accès des abris-bacs, étant plus en adéquation avec les objectifs souhaités.

2^{ème} concerne : le lavage des abris-bacs

Pour réaliser ce nettoyage 3 options sont envisageables, elles sont les suivantes :

- 1) **Le camion, laveur** : Implique de suivre une tournée de collecte pour le lavage ; Lance haute pression permettant de laver les AB
- 2) **La BOM laveuse** : Collecte et lavage simultané ; Volume de benne plus faible ; Dimensions du véhicule importantes
- 3) **La collecte 1 pour 1 (remplacement d'un bac plein par un bac vide)** : Lavage des bacs au dépôt/quai de transfert ; Nécessite un lève-container fixe ; Adaptée pour un petit nombre de contenants

Le choix retenu par le bureau des maires est celui de l'instauration de la collecte en 1 pour 1, il s'agit du moyen le plus adapté aux territoires du pays de Fayence.

3^{ème} concerne : La sensibilisation

Pour réaliser cette sensibilisation deux choix sont envisagés, il s'agit des suivants :

- 1) **La sensibilisation en prestation** : Simplicité de gestion ; Prestataire avec des outils dédiés pour le suivi ; Moins bonne maîtrise des messages transmis ; Besoin de superviser/contrôler et former sur la communication
- 2) **La sensibilisation en régie** : Lien direct avec les usagers ; Simplicité pour contacter les bailleurs ; Recrutement d'un agent terrain (0,81 ETP nécessaire)

Le choix retenu par le bureau des maires est celui de la sensibilisation en régie, permettant d'avoir 0,81 ETP sur le sujet .

En vue de la mise en place de la redevance incitative et des coûts élevés, il a finalement été décidé de reporter la collecte des biodéchets et de privilégier pour le moment les composteurs collectifs afin de maîtriser les coûts.

• SUPPRESSION DE LA COLLECTE DU VERRE EN BACS SUR BAGNOLS

La collecte du verre est organisée en colonnes aériennes, à l'exception de la commune de Bagnols-en-Forêt pour laquelle la collecte du verre était effectuée en points de regroupement en bacs roulants.

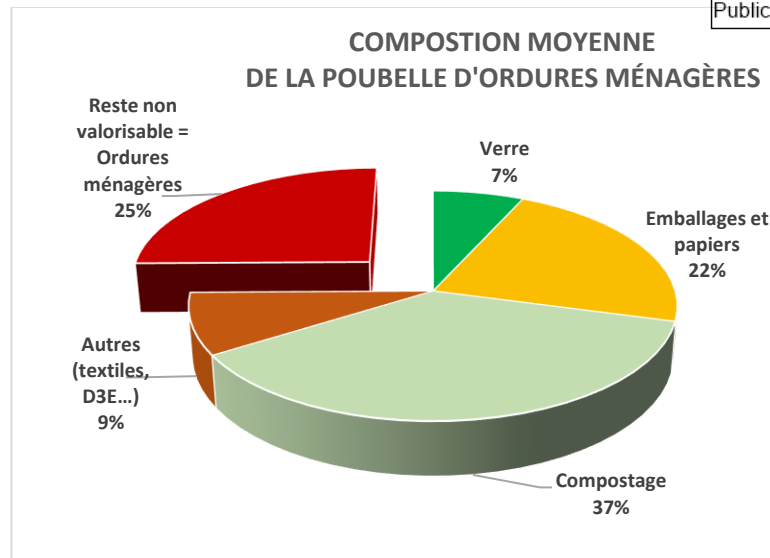
Afin d'harmoniser le schéma de collecte du verre sur l'ensemble du Pays de Fayence, la CCPF en mai 2023 a mis en place 21 colonnes aériennes sur les communes et a supprimé les bacs roulants.

• CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES

La campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a été réalisée dans le cadre d'une étude plus globale confiée au bureau d'études AJBD.

Les opérations ont été réalisées suivant les recommandations du Modecom de l'ADEME, une méthodologie normalisée et reproductible.

Les résultats obtenus sont les suivants :



• GEOLOCALISATION DES DIFFERENTS SITES DE TRI SUR UNE CARTE

Afin de faciliter le geste de tri des usagers et de proposer une carte interactive, les différents sites de tri (compostage collectif, cartons, verre et emballages) seront géolocalisés.

7. Passation et renouvellement des marchés

- Marché de fourniture de bennes à ordures ménagères neuves de faibles volumes
Il est décomposé en 2 lots :
 - LOT N°1 : Fourniture d'une benne à ordures ménagères neuves d'environ 7,5 tonnes d'un volume d'environ 8m³
 - LOT N°2 : Fourniture d'une benne à ordures ménagères neuves d'environ 6 tonnes d'un volume d'environ 6m³
 Le marché prend effet à sa date de notification et prend fin à l'admission des fournitures par le pouvoir adjudicateur.
Les deux lots ont été attribué à FAUN et notifié le 20 avril 2023.
Le montant du Lot 1 est de 142 450€ HT et celui du lot 2 est de 118 380€ HT.

- Marché de fourniture de colonnes aériennes avec préhension Easy. Cet accord-cadre prend effet à sa notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 24 mois
Le marché a été attribué à Nord Engineering France et notifié le 21 juin 2023. Le montant maximum des commande est de 85 800€HT par période

- Marché de prestation de services de services pour la collecte des ordures ménagères issues des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes, équipés du système de préhension de type easy®
Ce marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois
Le marché a été attribué à PROPOLYS et notifié le 19 juillet 2023. Le montant prévisionnel est de 674 235,20€ HT .

- Marché de fourniture de contrôles d'accès et d'abri-bacs avec prédisposition au contrôle d'accès. Cet accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée ferme de 24 mois.

Il se décompose en deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture, pose et mise en service de contrôles d'accès pour le matériel de pré-collecte en apport volontaire de la Communauté de communes en vue de la mise en place de la redevance incitative.
Le lot a été attribué à INCITAT et notifié le 21 juillet 2023. Le montant maximum des commande est de 346 500€ HT.
 - Lot n°2 : Fourniture, transport et déchargement d'abri-bacs avec prédisposition pour la mise en place de contrôle d'accès en vue de la mise en place de la redevance incitative.
Il a été décidé, conformément à l'article R-2185 du code la commande publique, de déclarer sans suite le lot 2 pour motif d'intérêt général justifié par le fait que les prestations, objet de ce lot, pourraient être réalisées pour un montant moins élevé sur des bases techniques nouvelles.
-
- Marché de prestation de services pour la collecte des emballages, des papiers, du verre et des cartons en colonnes aériennes.
Ce marché commence à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois
Le marché a été attribué à PROPOLYS et notifié le 12 décembre 2023. Le montant prévisionnel est de 1 156 277€ HT .
 - Marché de prestation de services pour la réception, tri, conditionnement, stockage et expédition des multimatériaux issus de la collecte sélective du Pays de Fayence. Pré-stockage du verre, chargement et évacuation vers le repreneur. Commercialisation de certains matériaux.
Ce marché commence à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois
Le marché a été attribué à VALEOR et notifié le 15 décembre 2023. Le montant prévisionnel est de 2 113 035€HT .
 - Marché de fourniture d'abri-bacs avec prédisposition au contrôle d'accès. Cet accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée ferme de 18 mois
Le marché a été attribué à UTPM et notifié le 20 décembre 2023. Le montant maximum des commande est de 435 600€ HT.

II. INDICATEURS FINANCIERS

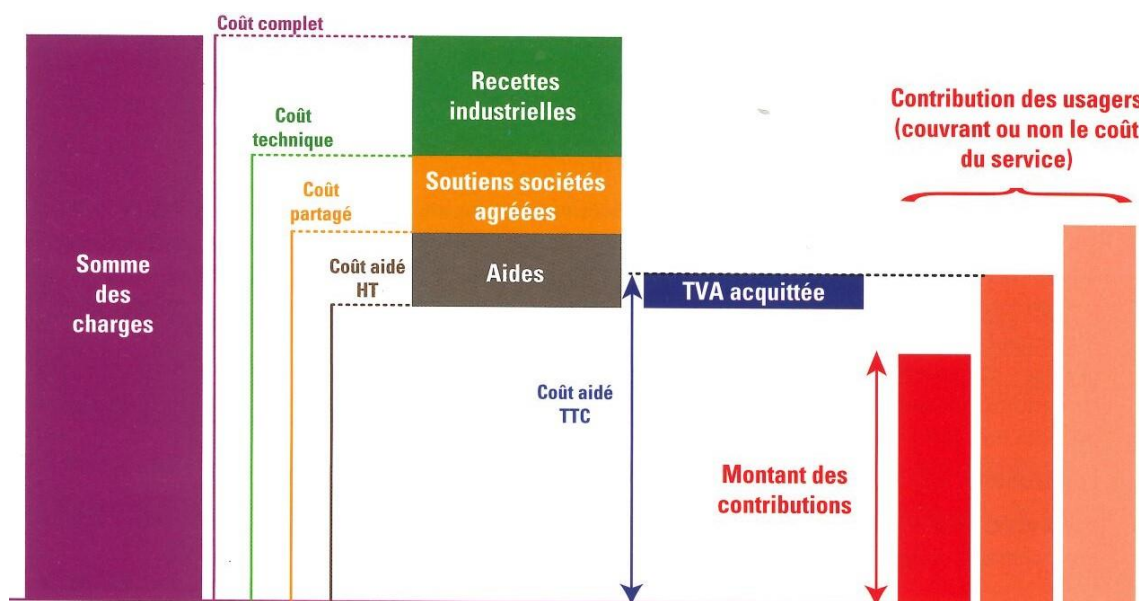
Depuis l'année 2016 (budget 2015), la Communauté de communes a souhaité mettre en place la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet de :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,
- De disposer d'un cadre permettant de pouvoir comparer précisément l'évolution des dépenses et recettes du budget déchet par année et par flux de déchets
- De disposer d'un cadre commun permettant de se situer par rapport à d'autres collectivités.

La matrice est découpée en trois parties :

- Les charges :
 - ✓ Les charges fonctionnelles : ce sont les charges de fonctionnement du service comprenant : les charges de structures (fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générales...) et les charges de communication.
 - ✓ Les charges techniques : ce sont les charges directement liées à l'exercice du service comprenant : la prévention (compostage), la pré-collecte (bacs, colonnes...), le transfert/transport, le traitement des déchets non dangereux et dangereux.
- Les produits :
 - ✓ Les produits industriels liés à la gestion du service comprenant la vente des matériaux recyclables collectés
 - ✓ Les soutiens résultant de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : Eco-organismes
 - ✓ Les aides et subventions diverses comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions), les subventions de fonctionnement (aides de l'ADEME) et les aides à l'emploi (CAE ou autres).
- Les autres infos :
 - ✓ Le montant de la TVA acquittée
 - ✓ Les contributions des usagers : TEOM, redevance spéciale, redevance déchetterie

Quelques définitions :



- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de

matériaux, d'énergie ...) ;

- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio ...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Il correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

	Ordures ménagères	Déchetteries + encombrants	Collecte sélective	Cartons	TOTAL
PASINI	-	953 008,10€	28 551,63€	-	981 559,73€
SOFOVAR	14 433,56€	449 872,86€	12 820,61€	23 922,80€	501 049,83€
VALEOR	-	-	420 210,40€	18 864,05€	439 074,45€
SMIDDEV	118 24,33€	61 936,32€	30 186,61€	-	210 364,26€
PROPOLYS	135 464,34€	-	276 898,48€	110 838,69€	523 201,51€
MILLO GARCIN	-	1 146,00€	-	-	1 146,00€
EXA'RENT	111 317,37€	-	16 578,28€	16 144,48€	144 040,12€
SPL Vallon des Pins	1 021 089,54€	-	-	-	1 021 089,54€
TOTAL	1 400 546,14€	1 465 963,28€	785 246,01€	169 770,02€	3 821 525,44€

L'annexe 6 comprend un tableau détaillé des différents marchés

Le SMIDDEV et la SPL du Vallon des Pins ne sont pas réellement des prestataires de services, toutefois la Communauté de communes paie des prestations de services à ces entités.

Les prestations de services représentent 48% des charges du service, pour la seconde année, on note une légère baisse par rapport à l'année précédente.

2. COÛT COMPLET DU SERVICE**2.1 Coût et financement du service public**

Coût aidé TTC	7 473 280€	253 €TTC/hab.
Contributions	7 523 535€	255 €TTC/hab.
Taux de couverture	101%	
Surfinancement	50 255 €	
Mode de financement du service	TEOM + RS	

2.2 Structure du coût

2.2.1 Structure du coût par poste de charge

	Charges en €HT 2022	Charges en €HT 2023	Variation	Répartition des charges CCPF	Référentiel national 2020*
Structure	445 082€	468 007€	5%	6%	7%
Communication / Prévention	101 767€	266 290€	162%	3%	2%
Précollecte	218 823€	584 907€	167%	7%	4%
Collecte	2 850 515€	3 254 429€	14%	41%	40%
Transfert/transport	610 396€	681 520€	12%	9%	10%
Traitement	2 485 909€	2 648 068€	7%	34%	37%
Total charges matrice	6 744 320€	7 903 221€			

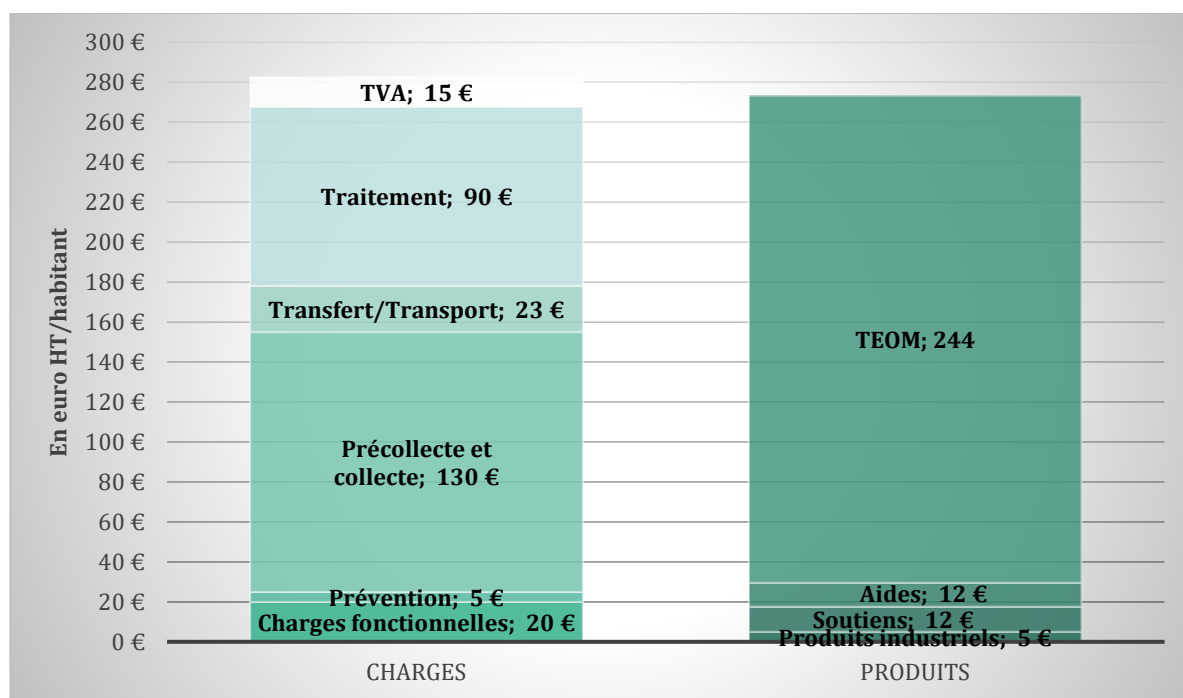
*Source ADEME

2.2.2 Structure du coût par poste de produits

	Produits en €HT 2022	Produits en €HT 2023	Variation	Répartition des produits CCPF	Référentiel national 2020*
Vente de matériaux	225 881€	128 793€	-43%	15%	32%
Prestation à des tiers	5 667€	6 253€	10%	1%	
Autres produits	8 367€	14 696€	76%	2%	
Soutiens	352 253€	365 830€	4%	42%	61%
Aides	96 459€	353 908€	267%	41%	7%
Total produits matrice	688 627€	869 480€			
Taux de couverture des charges par les produits	10%	11%			19%

*Source ADEME

2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement



2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service

	2022		2023		Variation
	Charges HT	%	Charges HT	%	
Collecte – Ordures ménagères	1 517 292€	22%	1 664 936€	21%	10%
Traitement des déchets non dangereux – Ordures ménagères	1 175 166€	17%	1 047 225€	13%	-11%
Traitement des déchets non dangereux - Déchetteries	881 104€	13%	980 089€	12%	11%
Collecte – Emballages + papiers	483 933€	7%	655 582€	8%	35%
Collecte - Déchetteries	442 064€	7%	455 565€	6%	3%

Pour l'année 2023, les cinq principaux postes de dépenses représentent 61% des charges, alors qu'en 2020 ils représentait 69% des charges.

On peut noter que :

- Le coût de la collecte des ordures ménagères augmente de 10% dû en partie à la forte augmentation du carburant
- Le coût de traitement des ordures ménagères est en diminution de 11%, malgré la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) car il est compensée par la baisse des tonnages
- Le coût de la collecte des emballages et des papiers augmentent de 35% principalement dû à la hausse des tonnages collectés

2.3 Coût des différents flux de déchets

2.3.1 Coût total par flux de déchets

Montant en € HT		Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
CHARGES							
Fonctionnelles	Charges de structure	215 284€	14 040€	93 601€	121 682€	23 400€	468 007€
	Communication	41 292€	138€	69 651€	2 713€	9 123€	122 917€
	Total charges fonctionnelles	256 576€	14 178€	163 252€	124 395€	32 523€	590 924€
Techniques	Prévention	65 184€	-	3 514€	74 675€	-	143 373€
	Pré-collecte	404 036€	-	139 948€	-	40 923€	584 907€
	Collecte	1 664 936€	159 671€	740 237€	455 565€	234 020€	3 254 429€
	Transfert/Transport	220 057€	4 903€	86 708€	348 232€	21 620€	681 520€
	Traitement des déchets	1 047 225€	32 053€	419 066€	1 109 168€	40 556€	2 648 068€
	Total des charges techniques	3 401 438€	196 627€	1 389 473€	1 987 640€	337 119€	7 312 297€
Total des charges		3 658 014€	210 805€	1 552 725€	2 112 035€	369 642€	7 903 221€
PRODUITS							
Industriels	Matériaux	-	-	72 462€	45 506€	10 825€	128 793€
	Autres produits	7 277€	-	-	7 419€	-	14 696€
	Prestation à des tiers	6 253€	-	-	-	-	6 253€
	Total produits industriels	13 530€	-	72 462€	52 925€	10 825€	149 742€
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	294 735€	55 583€	15 512€	365 830€
Aides	Reprises des subventions d'investissement	8 839€	-	2 776€	722€	-	12 337€
	Subventions de fonctionnement	244 555€	-	77 031€	19 985€	-	341 571€
	Total aides	253 394€	-	79 807€	20 707€	-	353 908€
Total produits		266 924€	-	447 004€	129 215€	26 337€	869 480€
AUTRES INFOS							
Montant de la TVA acquittée		255 722€	6 395€	67 183€	95 581€	14 658€	439 539€
Contribution des usagers	TEOM	3 333 551€	217 406€	1 449 370€	1 884 181€	362 243€	7 246 751€
	Redevance spéciale et facturation usagers	92 887€	-	-	183 897€	-	276 784€
	Total financement déchets	3 426 438€	217 406€	1 449 370€	2 068 078€	362 243€	7 523 535€

2.3.2 Evolution des coûts

Montant en € HT		Total 2021	Total 2022	Variat° en %	Total 2022	Total 2023	Variat° en %
CHARGES TECHNIQUES	Charges fonctionnelles	478 145 €	528 873€	11%	528 873€	590 924€	12%
	Prévention	23 971 €	17 976€	-25%	17 976€	143 373€	698%
	Pré-collecte	200 622 €	218 823€	9%	218 823€	584 907€	167%
	Collecte	2 542 091 €	2 850 515€	12%	2 850 515€	3 254 429€	14%
	Transport	568 230 €	610 396€	7%	610 396€	681 520€	12%
	Traitement	2 542 495 €	2 517 737€	-1%	2 517 737€	2 648 068€	5%
	Total	5 877 409 €	6 215 447€	6%	6 215 447€	7 312 297€	18%
	Total des charges	6 355 554 €	6 744 320€	6%	6 744 320€	7 903 221€	17%
PRODUITS	Produits industriels	229 241 €	239 915€	5%	239 915€	149 742€	-38%
	Tous soutiens des sociétés agréées	534 600 €	352 253€	-34%	352 253€	365 830€	4%
	Aides	48 715 €	96 459€	98%	96 459€	353 908€	267%
	Total produits	870 551 €	688 627€	-21%	688 627€	869 480€	26%
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée	352 374 €	354 487€	1%	354 487€	439 539€	24%
	Total financements	6 263 658 €	7 068 914€	13%	7 068 914€	7 523 535€	6%
Coût aidés en €TTC/hab		203€ TTC/hab	220€ TTC/hab	8%	220€ TTC/hab	253€ TTC/hab	15%
Coût aidés en €TTC/T		227€ TTC/T	265€ TTC/T	17%	265€ TTC/T	316€ TTC/T	19%

Concernant les charges techniques :

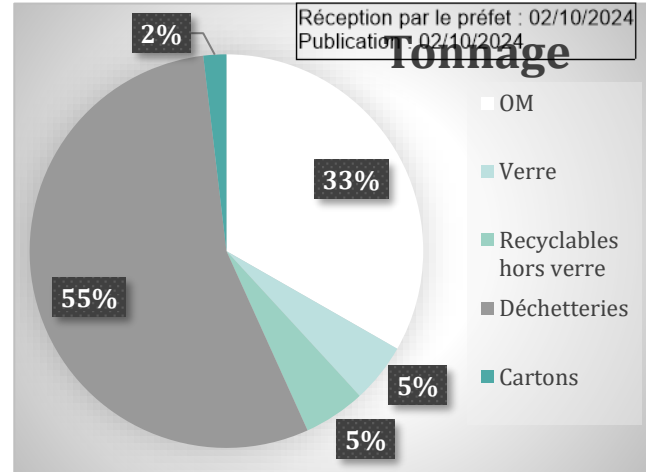
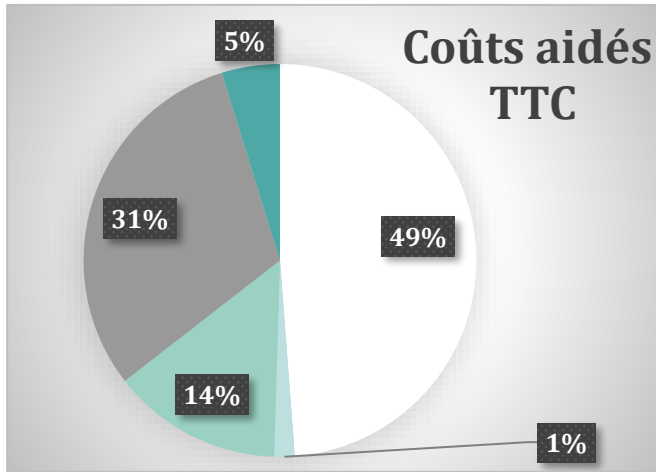
- Les coûts de prévention et de communication ont fortement augmenté du fait des nombreuses actions de prévention telles que le broyage à domicile, les familles Déchet.
- Les coûts de pré-collecte ont augmenté du fait des achats de conteneurs pour la mise en place de la redevance incitative

Concernant les produits :

- Le prix de rachat des matériaux a fortement diminué en 2023 engendrant une forte baisse des recettes
- On note une forte hausse des aides due aux nombreuses subventions (Europe : projet Life, ADEME, Région,) pour la mise en place de la redevance incitative et pour la réduction des biodéchets.

2.3.3 Part des flux dans le coût du service public

	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Encombrants	Cartons
Coûts aidés TTC	7 523 535€	3 646 812€	125 656€	1 047 248€	2 078 401€	217 200€	257 963€



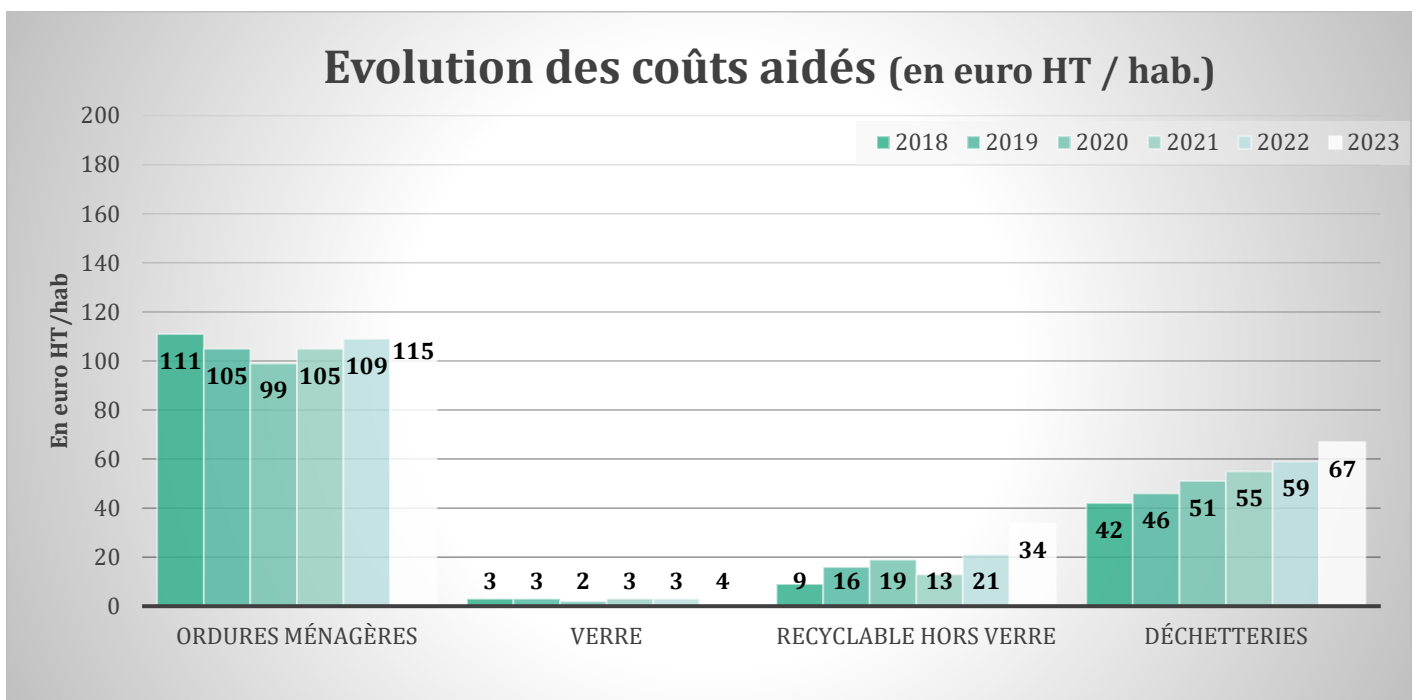
Les ordures ménagères représente 49% du coût aidé alors qu'elles ne représentent que 33% du tonnage total collecté.

A l'inverse, les déchetteries ne représentent que 31% du coût aidé alors qu'elles représentent 55% du tonnage total collecté.

Les répartitions sont similaires à l'année 2022.

2.3.4 Coûts aidés par habitant

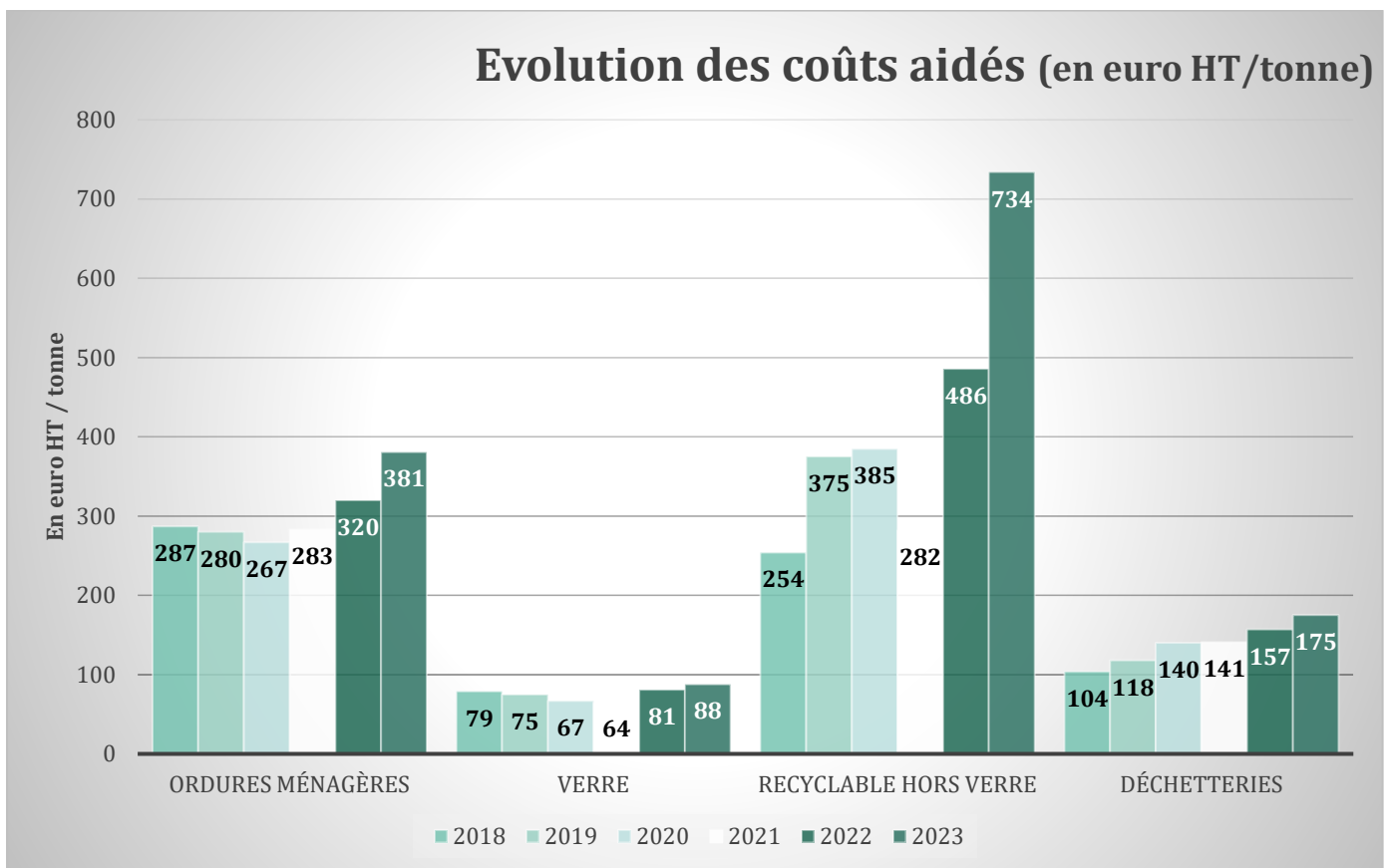
Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries
CC Pays de Fayence	238 €HT/hab.	115 €HT/hab.	4 €HT/hab.	34 €HT/hab.	67 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale				
Référentiel PACA 2021	164 €HT/hab.	96 €HT/hab.	3 €HT/hab.	22 €HT/hab.	45 €HT/hab.



On constate une hausse des coûts aidés par habitants pour tous les flux. Cette hausse suit l'évolution des années précédente, elle est due à la hausse des coûts de collecte et de traitement.

2.3.5 Coûts aidés à la tonne

Coûts aidés en €HT/T./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries
CC Pays de Fayence	297 €HT/t	381 €HT/t	88 €HT/t	734 €HT/t	175 €HT/t
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale				
Référentiel PACA 2021		316 €HT/t	73 €HT/t	468 €HT/t	156 €HT/t



On constate une légère des coûts aidés par tonne pour les flux ordures ménagères, verre et déchetterie. Cette hausse suit l'évolution des années précédente, elle est due à la hausse des coûts de collecte et de traitement.

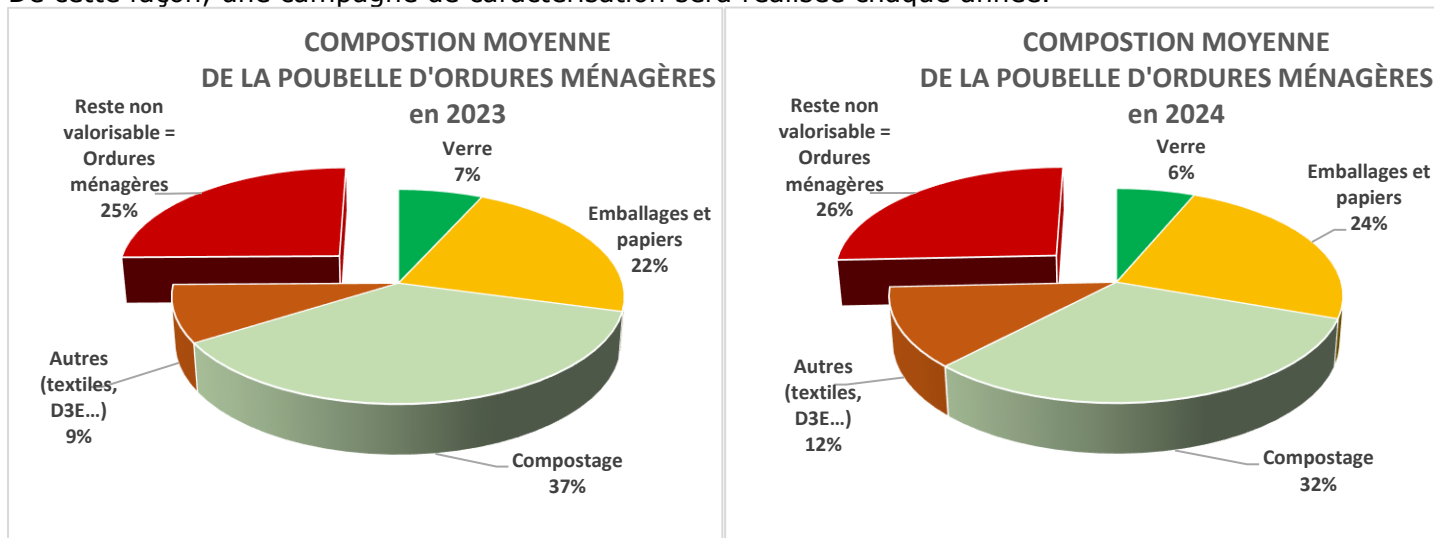
III. EVOLUTION DU SERVICE en 2024

4.1 Evènements marquants du début de l'année 2024

- CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES**

Une deuxième campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a été réalisée du 24 au 28 juin 2024.

De cette façon, une campagne de caractérisation sera réalisée chaque année.



On peut constater que la composition des ordures ménagères a peu changé malgré la forte diminution de la production globale.

Toutefois, la part de fermentescibles a diminué et la part des autres déchets a légèrement augmenté.

- POURSUITE AUDIT GASPILLAGE ALIMENTAIRE SUR SAINT-PAUL-EN-FORÊT ET DEBUT DE L'AUDIT SUR BAGNOLS-EN-FORET**

Les déchets alimentaires représentent une grande partie des déchets encore présents dans les ordures ménagères du Pays de Fayence. Les cantines scolaires en sont particulièrement victime, c'est pourquoi deux audits sur le sujet ont été réalisés :

Un diagnostic du gaspillage alimentaire a été réalisé sur l'école primaire de Saint-Paul-en-Forêt et un second auprès de l'école de Bagnols-en-forêt

L'opération permet de quantifier le volume présent dans les cantines et de proposer des actions à mettre en place localement pour une meilleure gestion de ce type de déchet.

- REDEVANCE INCITATIVE**

De nombreuses actions ont été poursuivies au cours de cette première partie de l'année 2024 sur le sujet de la redevance incitative :

Finalisation des réunions publiques dans chaque commune du territoire.

Ces réunions publiques ont permis de rencontrer les usagers, de leur présenter le principe de la redevance incitative et de répondre à leurs questions. Plus de 900 personnes du territoire y ont participé au total.

Déploiement du porte-à-porte.

L'intégration de la redevance incitative sur le territoire nécessite que les habitants des maisons individuelles soient dotés de bacs d'ordures ménagères individuels. C'est pourquoi, depuis le début de l'année 2024, toutes les communes à l'exception de Mons sont desservies en porte à porte partout où cela est possible.

Formation des agents municipaux au tri et à la redevance incitative.

Des formations sur le tri et la redevance incitative ont été réalisées dans la plupart des mairies du territoire du Pays de Fayence. Ces formations ont permis d'informer les agents publics et de leur fournir les réponses à diffuser aux usagers qu'ils rencontrent, afin d'assurer une communication cohérente et alignée sur nos objectifs.

**Soutien à la communication par le bureau d'études Métamorphose.**

Un important travail de communication a été nécessaire dans le cadre de la redevance incitative. Le bureau d'études a accompagné la CCPF notamment dans :

- Le discours et l'organisation des réunions publiques.
- La campagne de presse.



- **COLLECTE DU MATERIEL SCOLAIRE**

Deuxième édition de la collecte de fournitures et de matériel scolaire en bon état (stylos, trousse, compas, calculatrices ou tout autre matériel) qui s'est déroulé de fin juin à mi-août.

Des points de collecte avaient été mis en place dans différents endroits du territoire. Environ 80kg de fournitures scolaires ont été collectés et donner au Relais Solidarité qui s'est chargé de les distribuer aux familles dans le besoin.

4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2024

- **DEPLOIEMENT DES TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE**

Le déploiement des tarifs de la redevance incitatives sont prévu pour le courant du dernier trimestre de l'année 2024, une fois que le logiciel STYX et que le bureau d'étude les auront consolidés.

- **REUNIONS PUBLIQUES A DESTINATION DES PROFESSIONNELS REDEVANCE INCITATIVE**

Des réunions de présentation de la redevance incitative et des tarifs sera réalisées au près des professionnels. Un guide d'accompagnement à la bonne gestion des déchets professionnels est en cours d'élaboration

- **TROISIEME DEFI FAMILLE 0 DECHET**

A compter du 12 octobre 2024, un troisième défi famille 0 déchet va débuter afin d'accompagner 15 nouvelles familles.

- **CREATION D'UN TCHATBOT**

Un devis a été signé avec une entreprise pour la création d'un tchatbot « déchets ». Ce dernier devrait voir le jour début 2025.

4.3 Passation et renouvellement des marchés 2024

- Marché de mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement et/ou valorisation des déchets issus des déchetteries. Le marché commence à compter du 13/05/2024 à l'exception du lot 2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Il se décompose en huit lots.

- Lot n°1 : Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS. Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus de la déchetterie de Tourrettes. Ce lot a été attribué à SOFOVAR et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 349 506€ HT.
- Lot n°2 : Mise à disposition de FMA ; transport du flux multimatériaux, des cartons et des ordures ménagères issus du quai de transfert. Ce lot a été attribué à EXA'RENT et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 891 302,40€ HT.
- Lot n°3 : Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants et du bois issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, tri et traitement de ces derniers. Evacuation, transport, tri et traitement des refus de tri des ordures ménagères issus de l'ISDND du Vallon des Pins. Ce lot a été attribué à PASINI et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 2 540 721€ HT.
- Lot n°4 : Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, traitement et commercialisation de ces derniers. Ce lot a été attribué à SOFOVAR et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 53 360€ HT.
- Lot n°5 : Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport et traitement de ces derniers. Evacuation, transport et traitement de l'amiante. Ce lot a été attribué à SOFOVAR et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 1 342 860€ HT.
- Lot n°6 : Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt ; évacuation et transport de ces derniers vers les lieux de traitement. Mise à disposition de caissons pour la réception des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation et transport de ces derniers vers le lieux de traitement. Ce lot a été attribué à PASINI et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 225 244,72€ HT.
- Lot n°7 : Transport et traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Tourrettes. Ce lot a été attribué à PASINI et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 1 296 000€ HT.
- Lot n°8 : Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes. Ce lot a été attribué à SOFOVAR et notifié le 3 mai 2024. Le montant estimatif pour les 4 années est de 57 847,76€ HT.

- Marché de fourniture de bacs et colonnes. L'accord-cadre commence à la date de sa notification au titulaire pour une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Il se décompose en 4 lots :

- Lot n°1 : : CONTENEURS DE SURFACE : Fourniture, transport et déchargement des conteneurs de surface pour la réception des ordures ménagères résiduelles, des cartons et des déchets recyclables (papiers et emballages). Ce lot a été attribué à la société ESE France et notifié le 13 juin 2024.
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 500 000€ HT, puis de 150 000€ HT pour les période de reconduction.
 - Lot n°2 : COLONNES AERIENNES AVEC PREHENSION KINSHOFFER : Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes avec préhension KINSHOFFER pour la réception des déchets recyclables (emballages et papiers, verre et cartons). Ce lot a été attribué à UTPM ENVIRONNEMENT et notifié le 13 juin 2024.
Le montant maximum de commandes par période est de 100 000€ HT.
 - Lot n°3 : COMPOSTEURS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS EN BOIS : Fourniture, transport et déchargement de composteurs. Ce lot a été attribué à EMERAUDE ID et notifié le 13 juin 2024.
Le montant maximum de commandes par période est de 200 000€ HT.
 - Lot n°4 : COLONNES AERIENNES AVEC PREHENSION EASY : Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes avec préhension EASY pour la réception des ordures ménagères. Ce lot a été attribué à NORD ENGINEERING France et notifié le 13 juin 2024.
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 350 000€ HT, puis de 150 000€ HT pour les période de reconduction.
- Marché de fournitures et installation de dispositifs escamotables pour bacs roulants
Cet accord-cadre commence à la date de réception du premier bon de commande pour une durée ferme de 12 mois
Le marché a été attribué à ECOLLECT et notifié le 13 août 2024. Le montant maximum des commande est de 202 000€ HT.
 - Marché pour la location, nettoyage, entretien et réparation de vêtements de travail haute visibilité pour les agents du service déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence. Le marché commence à la date indiquée dans l'ordre de service et pour une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.
Le marché a été attribué à INITIAL et notifié le 23 juillet 2024.
 - Marché de fourniture de bennes à ordures ménagères neuves. Marché en cours de consultation.
- Il est décomposé en 2 lots :
- LOT N°1 : Fourniture d'une benne à ordures ménagères neuve d'environ 12 tonnes et d'un volume d'environ 9m3
 - LOT N°2 : Fourniture d'une benne à ordures ménagères neuve d'environ 7,5 tonnes et d'un volume d'environ 8m3.

ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution des tonnages des ordures ménagères de 1980 à 2023.

Annexe n°2 : Evolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2023.

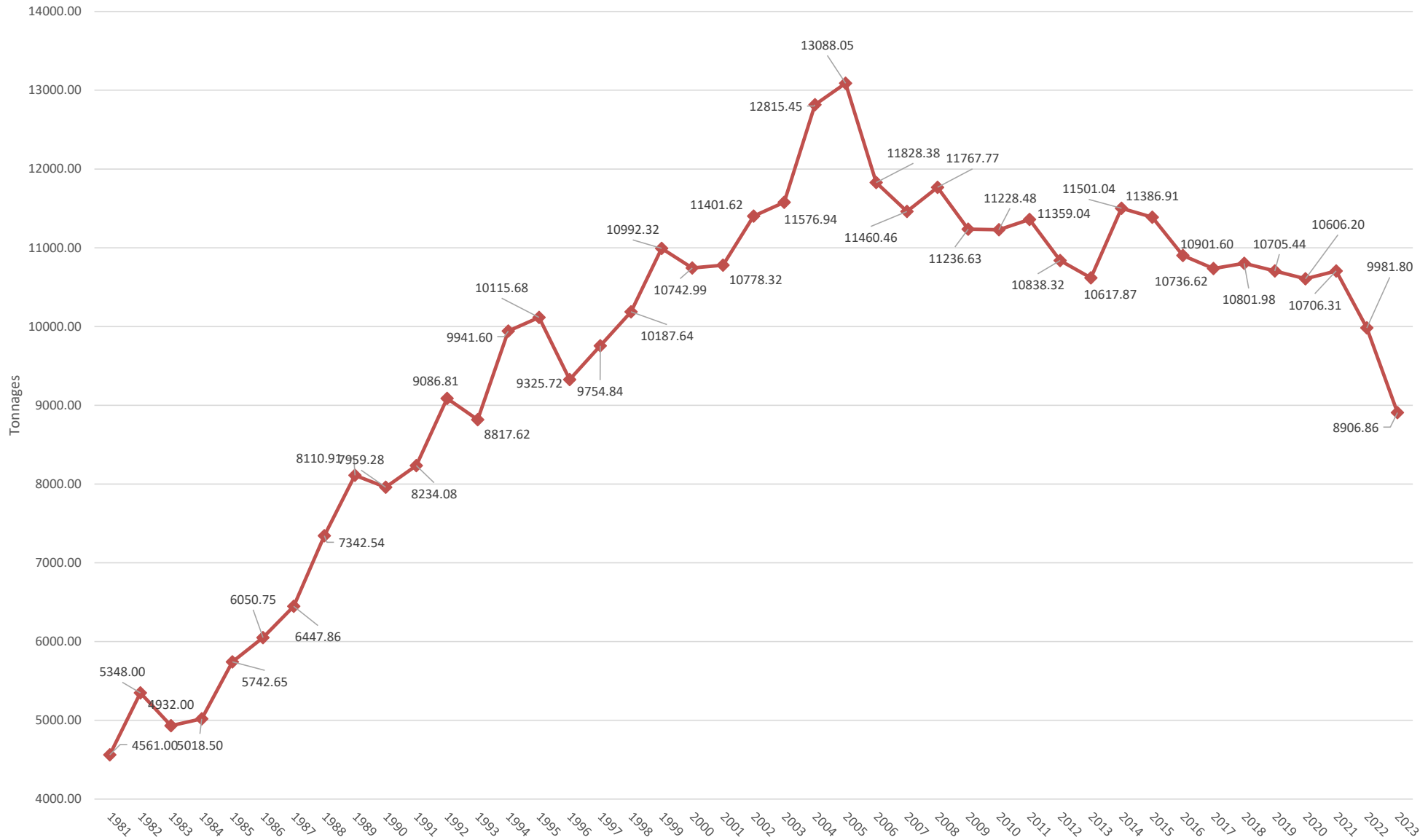
Annexe n°3 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2006 à 2023.

Annexe n°4 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2023.

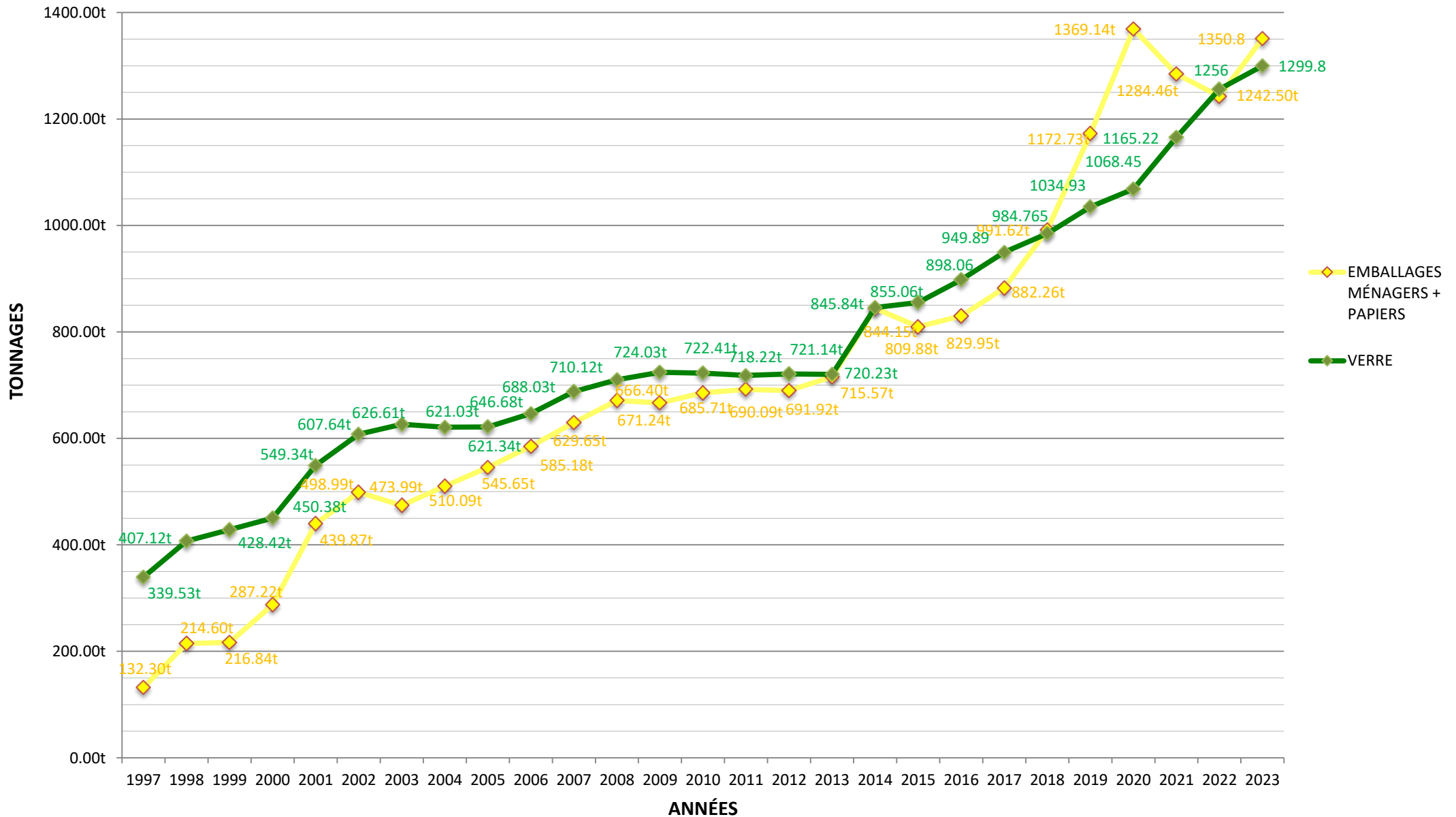
Annexe n°5 : Evolution des tonnages de cartons de 2011 à 2023.



ANNEXE N°1 : ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 1980 À 2023

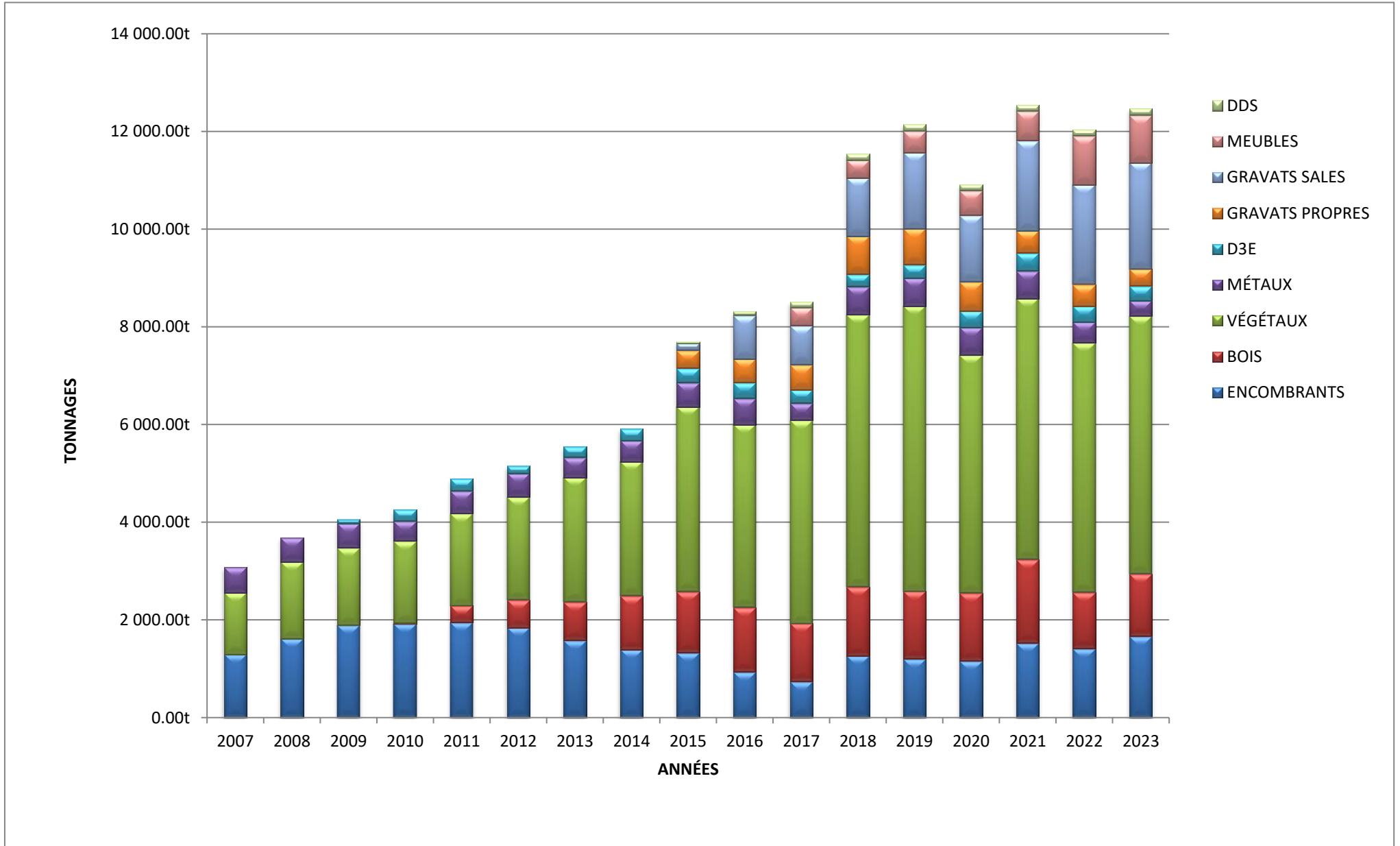


ANNEXE N°2 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 1997 À 2023



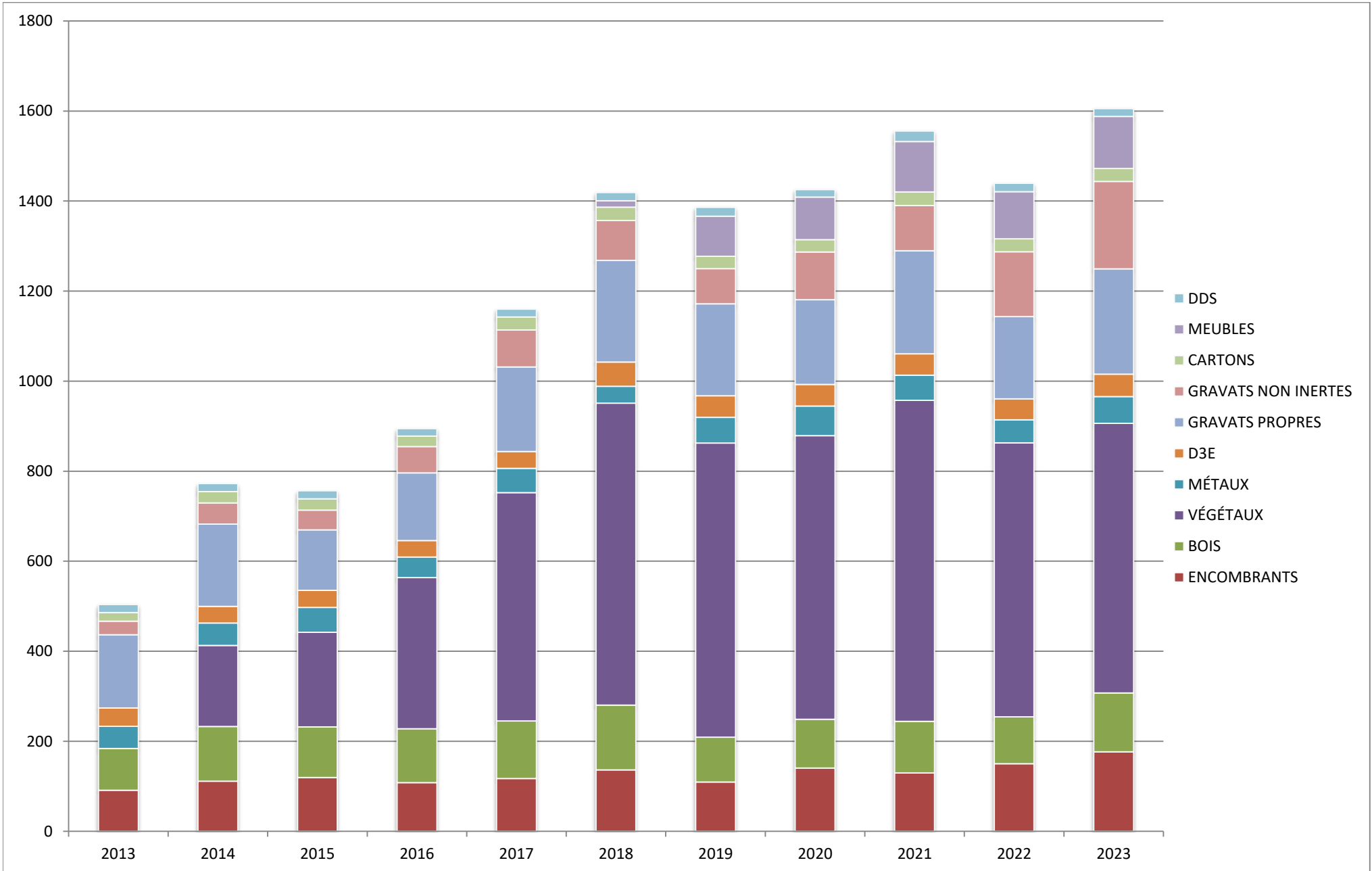
ANNEXE N°3 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE TOURRETTES DE 2007 À 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200004802-20241002-240925-16-DE
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Réception par le préfet : 02/10/2024
Publication : 02/10/2024



ANNEXE N°4 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE BAGNOLS EN FORET DE 2013 À 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200004802-20241002-240925-16-DE
Département de la Haute-Savoie
Réception par le préfet : 02/10/2024
Publication : 02/10/2024



ANNEXE N°5 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES DE CARTONS DE 2011 À 2023 (cartons des entreprises et des particuliers)

